

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

20

// Rapport d'activité

22

ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE

SOMMAIRE

5		La Communauté d'Agglomération de Marne & Gondoire	
9		Fonctionnement & budget	
23		Services communs & ressources	
27		Aménagement & urbanisme	
33		Développement économique, tourisme & numérique	
45		Environnement & cadre de vie	
63		Arts & lettres	
77		Sécurité, prévention & santé	
83		Habitat	

ÉDITO

Chaque année est un chapitre de l'histoire de Marne et Gondoire. Chaque chapitre complète le précédent et prépare le suivant. Il en va ainsi. Les politiques publiques menées en profondeur prennent forcément du temps pour être totalement efficaces. C'est un peu comme une graine plantée qui devient un arbre solide en de nombreuses années.

Nous agissons selon un triptyque simple : Anticiper, Choisir, Faire. Anticiper les besoins des villes, des habitants, du territoire. Puis vient le moment des choix, parfois évidents, parfois difficiles. Enfin, il faut mettre en œuvre ces choix. C'est cela qui fait de Marne et Gondoire une intercommunalité de réalisation dans de nombreux domaines.

Cette organisation permet une grande réactivité lorsque surviennent des besoins inattendus comme l'extension du conservatoire de Marne et Gondoire sur trois communes voisines. Merci à elles pour leur confiance.

Je vous laisse maintenant découvrir ce nouveau rapport d'activité. Bonne lecture à tous.



Fidèlement,

Jean-Paul MICHEL

Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire





LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE & GONDOIRE

/ Le territoire

/ Les chiffres-clés

/ La population de la communauté d'agglomération

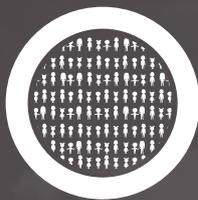
Située dans le nord de la Seine-et-Marne à 25 km à l'est de Paris, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, créée en 2002, représente la troisième agglomération de plus de 50 000 habitants. Elle est pour une large part située sur le secteur III de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée.

Composée à l'origine de 9 communes, Marne et Gondoire s'est étendue au fil des années avec l'intégration de deux nouvelles communes sur le territoire en 2017, à savoir Ferrières-en-Brie et Pontcarré, passant ainsi de 18 à 20 communes et de 95 968 à 107 949 habitants.

LE TERRITOIRE DE MARNE ET GONDOIRE



Une communauté
d'agglomération
créée en 2002



3^e agglomération de
+ de 50 000 habitants
en Seine-et-Marne



10 401
hectares



25 km
de Paris



CHIFFRES CLÉS



60
ÉLUS



34 %
D'ESPACES NATURELS
& FORESTIERS



13
MÉDIATHÈQUES



6 SALLES
DE SPECTACLES



1
CONSERVATOIRE
MULTISITE

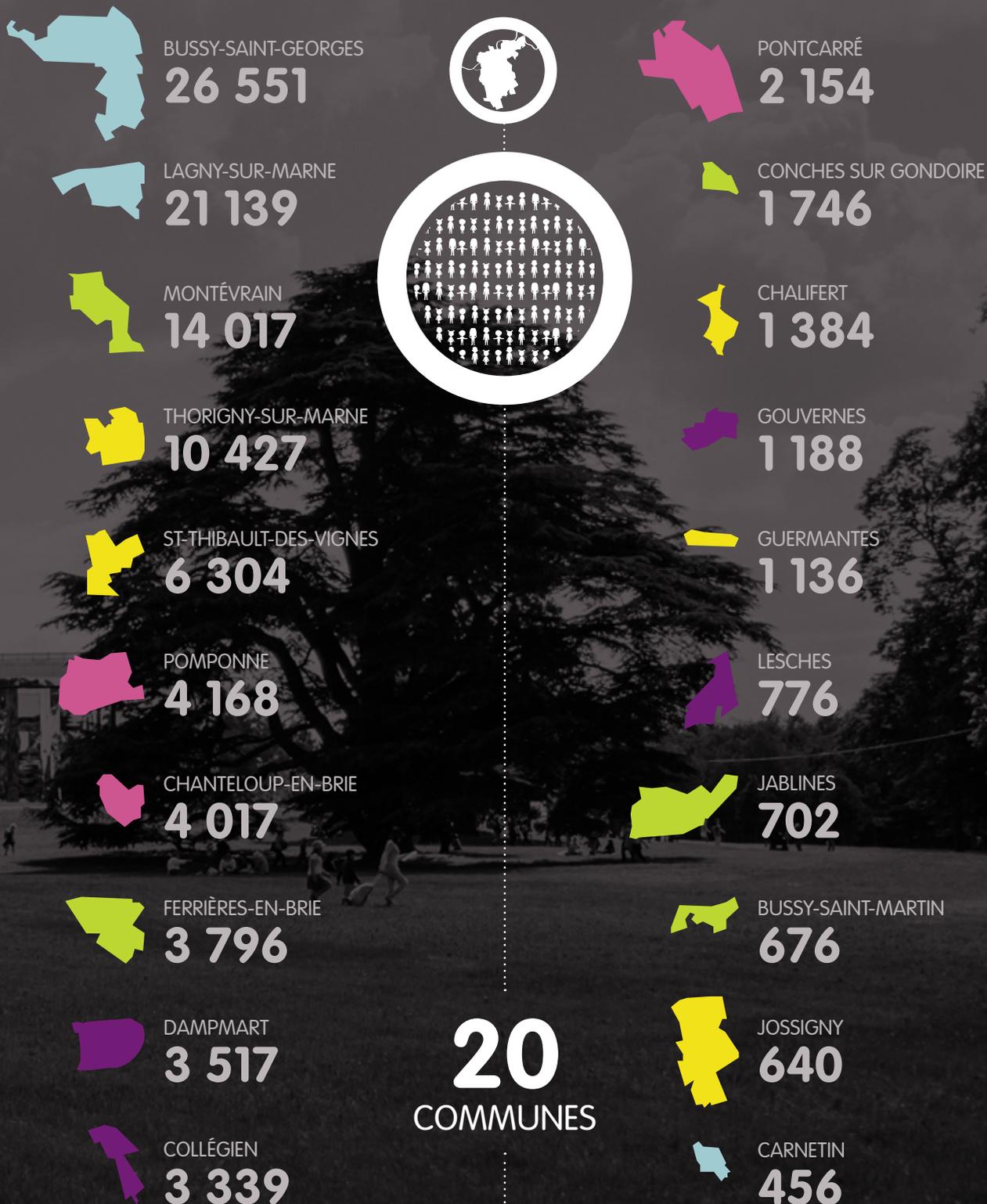


+ DE 40 000
EMPLOIS PRIVÉS



+ DE 12 000
ENTREPRISES

LA POPULATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



20
COMMUNES

108 133
HABITANTS





FONCTIONNEMENT & BUDGET

/ Les compétences

/ Les instances

/ Les élus

/ Le budget 2021

/ Les ressources humaines



LES COMPÉTENCES

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire va exercer en lieu et place des communes membres plusieurs compétences obligatoires et optionnelles. Les communes peuvent également lui transférer des compétences facultatives ou dites "d'intérêt communautaire", afin d'élargir son champ d'intervention.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Ces compétences sont obligatoires et strictement définies par la loi. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire exerce ainsi de plein droit, en lieu et place des communes qui la composent, les compétences suivantes :

Aménagement de l'espace communautaire



En 2012, la communauté d'agglomération s'est dotée d'un **aménageur public** pour faciliter la mise en œuvre des opérations d'aménagement et d'urbanisme du territoire. Cette compétence s'accomplit dans le cadre du **schéma de cohérence territoriale Marne, Brosse et Gondoire (SCoT), Brosse et Gondoire**, adopté en février 2013, qui détermine l'organisation de l'espace dans les 15 ans à venir sur l'ensemble du bassin de vie afin de faire face aux enjeux à venir.

Développement économique

Cette compétence vise à **développer l'activité et l'emploi** sur le territoire de Marne et Gondoire. Elle a pour mission la **création, l'intégration, la gestion et l'entretien des zones d'activités économiques**, mais également le développement des **actions de soutien** à l'activité économique et à l'emploi (*aides à la création d'entreprises, promotion du territoire, accompagnement des créateurs d'entreprise, etc.*).

Équilibre social de l'habitat

La communauté d'agglomération détermine précisément les **besoins actuels** et à venir en **logements** ainsi que **l'offre disponible** sur l'ensemble de son territoire. C'est tout le sens du **Programme Local de l'Habitat (PLH)** qui a été adopté au conseil communautaire du 23 septembre 2019 et définit une stratégie en matière d'habitat pour une durée de 6 ans.

Politique de la ville, prévention & sécurité

Cette compétence obligatoire inclut les **dispositifs contractuels** de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire. Elle inclut également les **dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance**, dont la signature d'un contrat de ville datant de juin 2015, désignant le **quartier d'Orly Parc** comme prioritaire par l'État dans le cadre de la politique de la ville.

Accueil des gens du voyage



Parmi les compétences nouvelles ou renforcées résultant de la loi NOTRe de 2015, le bloc des compétences obligatoires inclut dorénavant "**l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage**". À ce titre, la communauté d'agglomération a **réalisé une aire d'accueil de grand passage** sur la commune de Saint-Thibault-des-Vignes, ouverte en septembre 2018, et en assure la gestion.



Tourisme



La notion de “**promotion du tourisme**” correspond aux actions de promotion et d’animation locale du territoire et figure depuis le 1^{er} janvier 2017 parmi les compétences obligatoires que les communautés d’agglomération exercent de plein droit en lieu et place des communes membres (loi NOTRe). Sur le territoire, celle-ci a été déléguée à l’**Office de Tourisme de Marne et Gondoire** dès 2005, comprenant ainsi la création, l’aménagement, l’entretien et la gestion de zones d’activités touristiques du territoire de Marne et Gondoire.

Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés

L’organisation du service d’élimination des déchets ménagers se fait désormais à l’échelon intercommunal. Cela comprend à la fois la **compétence “collecte”**, à savoir, l’ensemble des services de ramassage de tous les déchets (*vidage des conteneurs d’apport volontaire, ramassage au porte-à-porte, déchetteries*), ainsi que la **compétence “traitement”** (*opérations de tri des recyclables secs et d’élimination des ordures ménagères résiduelles par enfouissement ou incinération*).

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la **gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi)** fait partie des **compétences obligatoires des EPCI**. La communauté d’agglomération aura ainsi en charge : l’aménagement de bassin ou de fraction hydrographique ; l’entretien et l’aménagement de cours d’eau ou plan d’eau ; la défense contre les inondations ; la protection des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Gestion des eaux pluviales urbaines



Marne et Gondoire gère les eaux pluviales urbaines dont le périmètre se limite aux zones urbanisées et à urbaniser figurant au **plan local d’urbanisme des communes** (*collecte, transport, stockage, régulation, traitement*) et peut se voir confier la gestion des ouvrages dédiés aux eaux pluviales et situés sur le domaine public : canalisations, caniveaux, grilles, ouvrages de prétraitement ou régulation, dispositifs d’infiltration, etc. La Communauté d’Agglomération de Marne et Gondoire élabore également un **zonage d’eaux pluviales ainsi que des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales** pour son territoire.



LES COMPÉTENCES

LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES PRÉVUES PAR LA LOI

Les communautés d'agglomération doivent se saisir d'au moins trois compétences supplémentaires, parmi une liste de compétences possibles prévues par la loi. Ainsi, la communauté d'agglomération a choisi d'exercer les compétences optionnelles suivantes :

Environnement et cadre de vie



Cette compétence a été étendue pour être prise dans sa totalité en 2013. Elle intègre les missions de **protection et mise en valeur de l'environnement, cadre de vie** (*surveillance de la qualité de l'air et du bruit, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, lutte contre la pollution de l'air*).

Eau

La compétence eau a été confiée à Marne et Gondoire lors du conseil communautaire du 12 mai 2014. La communauté d'agglomération est ainsi responsable de l'adduction et de la distribution de l'eau potable sur le territoire, au sein duquel elle exerce pleinement sa compétence pour les communes de Chanteloup-en-Brie, Chalfert, Ferrières-en-Brie, Lesches et Montévrain. Pour les autres communes de l'agglomération, l'eau potable est déléguée au syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP).

Assainissement des eaux usées

Lorsque les communes membres ont décidé en 2005 de convertir Marne et Gondoire en communauté d'agglomération, elles ont choisi de lui déléguer la compétence optionnelle assainissement, à savoir tout ce qui concerne **la collecte, le transport et le traitement des eaux usées**. Les premiers travaux ont débuté en 2006 et plus de **50 millions d'euros** ont depuis été investis dans ce domaine majeur pour le territoire.

France services

Les Maisons des Services Publics ont pour mission d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services en milieu rural et urbain, pour tous les publics. Cette compétence, créée par la loi NOTRe le 7 juillet 2015, a été transférée à la communauté d'agglomération en tant que compétence optionnelle le 1^{er} janvier 2017. Afin de renforcer ce service de proximité à la population, la Communauté d'Agglomération de **Marne et Gondoire s'est engagée en 2020 à répondre au label France services**. Ainsi, la maison des services publics a été labellisée France services le 30 janvier 2021.





Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire



Depuis 2018, la communauté d'agglomération prend en charge la création et/ou l'aménagement et l'entretien de voiries d'intérêt communautaire et gère également tout ce qui concerne les parcs de stationnement d'intérêt communautaire (création, aménagement et gestion).

Action sociale d'intérêt communautaire

En 2017, les communes de Marne et Gondoire ont décidé de mener ensemble un projet pour **renforcer l'accès des habitants aux soins**. Ces actions sont réalisées au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire incluant la coordination des acteurs de la santé, le soutien et la participation aux structures d'exercice collectif reconnues d'intérêt communautaire pour les professionnels de santé ainsi que les actions d'information, de prévention et de formation à vocation communautaire. Cette compétence permet de renforcer l'**attractivité du territoire** pour accueillir de nouveaux professionnels de santé, en les aidant par exemple à trouver des locaux ou en facilitant leurs démarches administratives.

Équipements culturels & sportifs d'intérêt intercommunautaire

La communauté d'agglomération **réalise, aménage, entretient et gère** les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (*le centre aquatique de Marne et Gondoire, la halte fluviale et le Moulin Russon*), dans le but de créer une **offre culturelle et sportive de qualité** sur le territoire. L'intérêt communautaire permet de choisir ce qui, au sein d'une compétence donnée, relève de la communauté, le reste demeurant de compétence communale.





LES COMPÉTENCES

LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES DÉFINIES LIBREMENT

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire peut exercer des compétences supplémentaires définies librement, c'est-à-dire non imposées par la loi mais que les communes auraient décidé de lui transférer :

Enseignement musical

Marne et Gondoire gère l'enseignement musical en tant que compétence facultative depuis 7 ans. Elle définit, finance et met en œuvre l'ensemble des **actions d'enseignement** dans le cadre du projet d'**établissement musical de l'intercommunalité**, en mettant en avant des actions de sensibilisation à la musique.

Gestion d'événements musicaux à rayonnement intercommunal

La communauté d'agglomération tend à favoriser l'**accès à la musique** pour tous les publics, par l'organisation et la gestion d'événements musicaux à rayonnement intercommunal, en lien avec la compétence "enseignement musical" ou avec les activités du **Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier**.

Développement numérique

La compétence "développement numérique" inclut la conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes. Fin 2013, la communauté d'agglomération a adhéré au **syndicat mixte Seine-et-Marne numérique** pour développer le **très haut débit** sur l'ensemble du territoire d'ici 2023.

Espaces naturels et agricoles

Cette compétence comprend la **constitution de réserves foncières pour la préservation des espaces naturels ou agricoles** présentant un intérêt en termes de paysage, de trame verte et bleue, de biodiversité et de cadre de vie, ainsi que l'aménagement, la gestion et l'entretien desdits espaces naturels. L'agglomération œuvre à la valorisation, l'aménagement et la sauvegarde de la "trame bleue" du territoire et notamment de la Marne et de ses affluents sur le territoire communautaire, ainsi que du site classé des vallées de la Brosse et de la Gondoire.

L'intercommunalité conduit également des études et réalise des actions d'animation dans le cadre du PPEANP (Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains) ou de la trame verte et bleue. Elle met en place une politique de sensibilisation, de protection et d'éducation à l'environnement et à la biodiversité sur

le territoire. Enfin, elle préserve, restaure et gère la qualité paysagère des milieux naturels et aquatiques. En ce qui concerne les espaces agricoles, des actions en faveur de l'agriculture vont être mises en place sur le territoire, à savoir des études pour le maintien et l'évolution de l'agriculture, l'acquisition de parcelles, la signature de baux, et des partenariats avec d'autres organismes.

Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

L'intercommunalité est en charge de la **création d'aménagements hydrauliques** (zone de rétention, noues, etc.) visant à prévenir ou à réduire les conséquences de phénomènes de ruissellements et de coulées de boues issues de parcelles agricoles exploitées. L'objectif de ces aménagements est de **limiter les risques de dommages aux biens et à la sécurité des personnes, ou d'altération de la fonctionnalité des milieux aquatiques**.

Participation à l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)

En accord avec le syndicat intercommunal d'assainissement de Marne-la-Vallée (SIAM) qui porte depuis 2019 une étude de préfiguration visant à arrêter un périmètre pour le futur schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, la communauté d'agglomération a complété ses statuts avec la compétence facultative définie par l'item 12 de l'article L 211-7 du Code de l'environnement et intitulée "**Participation à l'élaboration d'un SAGE**".

Énergies renouvelables et de récupération

Dans le cadre de ses actions en faveur de la transition énergétique du territoire, Marne et Gondoire pilote la réalisation et la mise en œuvre d'un **schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération** (EnR&R).

Réseaux de chaleur ou de froid urbain

Cette compétence concerne la création, l'**aménagement et la gestion du réseau de chaleur** de la ZAC du Sycomore et du projet d'exploitation de la chaleur fatale générée par l'incinération des ordures ménagères au SIETREM.



Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de navires à quai

Afin de permettre la réalisation du schéma directeur des infrastructures de recharges pour les véhicules électriques (SDIRVE) élaboré avec le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM), il a été ajouté aux statuts de l'intercommunalité la compétence facultative pour la **création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de navires à quai**.

Urbanisme et patrimoine architectural d'intérêt communautaire

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire assure par conventionnement les **missions d'urbanisme avec les communes du territoire**. Elle œuvre également à protéger et mettre en valeur le **patrimoine architectural** remarquable d'intérêt communautaire.

Services d'incendie et de secours (SDIS et D.E.C.I)

La communauté d'agglomération contribue à la **gestion des services d'incendie et de secours (SDIS)** ainsi qu'à la **défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I)**, à savoir : la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours et la garantie de l'approvisionnement. La communauté d'agglomération assure le **contrôle et l'entretien de plus de 1000 PEI (points d'eau incendie)** ainsi que leur remplacement si nécessaire (*renouvellement de 15 PEI en 2019 remplacés par des bouches incendie*).

Santé

Cette compétence a pour but de **renforcer l'offre médicale et paramédicale du territoire et mener des actions de prévention**.

Afin de poursuivre l'action de santé sur le territoire de Marne et Gondoire, un pôle santé a ouvert ses portes à Dampmart en novembre 2022.

Mise en accessibilité

Marne et Gondoire crée et met en accessibilité des **points d'arrêt des transports en commun** dans le cadre du Grand Paris des Bus et du développement de l'offre. En 2019, les **lignes 4, 7 et 12** ont permis de renforcer l'offre de bus dans le secteur Nord Marne et les **lignes 13, 27 et 44** ont permis de développer une offre plus importante de dessertes des quartiers.

Sécurité

Depuis février 2019, une **brigade intercommunale est déployée sur le territoire de Marne et Gondoire**. Cette brigade a été constituée pour venir en appui aux communes en surveillant les espaces naturels et les espaces publics du territoire. Sous l'autorité de chaque maire et en complément de la Police nationale ou de la Gendarmerie nationale, elle patrouille afin de lutter contre les incivilités et en prévention de la commission d'infractions.

Sport de haut niveau

L'intercommunalité **octroie des subventions aux clubs situés sur le territoire** de Marne et Gondoire évoluant à haut niveau (au sens ministériel pour le haut niveau individuel et au meilleur niveau national de la discipline pour le haut niveau par équipe).

Participation financière aux missions locales

Afin d'**accompagner l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans**, la communauté d'agglomération participe financièrement aux missions locales bénéficiant aux communes du territoire de Marne et Gondoire.

Conduite d'études

L'intercommunalité est en charge de la conduite d'études dans le cadre de la mise en œuvre de politiques contractuelles avec les partenaires (CAF, Pôle emploi, etc.).



LES INSTANCES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est administrée par un conseil communautaire qui intervient en tant que **véritable assemblée délibérante**.

Il est composé de **60 représentants** issus des vingt communes membres, élus au **suffrage universel** direct lors des élections municipales et **présidé par Monsieur Jean-Paul MICHEL**, élu par ses pairs lors de la séance d'installation le 6 juillet 2020.

Le nombre de sièges par commune est établi selon la règle de la représentation proportionnelle, conformément à la loi : le nombre de sièges d'une commune est ainsi fonction de son **nombre d'habitants**.



60 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



10 CONSEILLERS SUPPLÉANTS



5 CONSEILS / **14** BUREAUX
en 2022

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il a pour mission de concevoir, mettre en œuvre et administrer les politiques **décidées par le conseil communautaire**, tout en exerçant une **fonction d'étude, d'avis et de proposition** sur les dossiers qui lui sont soumis. Il arrête ainsi les orientations et les stratégies d'action de la communauté d'agglomération.

Il se réunit régulièrement et bénéficie de délégations clairement identifiées du conseil communautaire. Il est composé d'un président, de vice-présidents, de conseillers délégués et des maires.

Le Président et le bureau ont un **pouvoir de décision délégué par le conseil communautaire**.

BUSSY-SAINT-GEORGES	Yann DUBOSC
BUSSY-SAINT-MARTIN	Patrick GUICHARD
CARNETIN	Pascal LEROY
CHALIFERT	Laurent SIMON
CHANTELOUP-EN-BRIE	Laurent DIREZ
COLLÉGIEN	Marc PINOTEAU
CONCHES SUR GONDOIRE	Martine DAGUERRE
DAMPMART	Laurent DELPECH
FERRIÈRES-EN-BRIE	Mireille MUNCH
GOVERNES	Nathalie TORTRAT
GUERMANTES	Denis MARCHAND
JABLINES	Jean-Michel BARAT
JOSSIGNY	Patrick MAILLARD
LAGNY-SUR-MARNE	Jean-Paul MICHEL Jacques AUGUSTIN
LESCHES	Christine GIBERT
MONTÉVRAIN	Christian ROBACHE
POMPONNE	Arnaud BRUNET
PONTCARRÉ	Tony SALVAGGIO
SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	Sinclair VOURIOT
THORIGNY-SUR-MARNE	Manuel DA SILVA

LES ÉLUS



Jean-Paul MICHEL
Président, maire de LAGNY-SUR-MARNE

LES MEMBRES DU BUREAU

Maire de
FERRIÈRES-EN-BRIE



Mireille MUNCH
1^{ère} vice-présidente
Finances et personnel

Maire de
CARNETIN



Pascal LEROY
2^{ème} vice-président
PME-PMI, artisanat et
commerce

Maire de
BUSSY-ST-GEORGES



Yann DUBOSC
3^{ème} vice-président
Développement
économique et ZAE

Maire de
MONTÉVRAIN



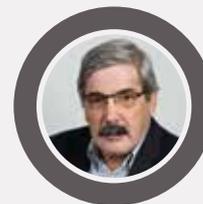
Christian ROBACHE
4^{ème} vice-président
SIETREM, qualité de l'air,
bruit et mutualisation

Maire de
DAMPMART



Laurent DELPECH
5^{ème} vice-président
Cycle de l'eau

Maire de
ST-THIBAULT-DES-VIGNES



Sinclair VOURIOT
6^{ème} vice-président
Transports et mobilités

Maire de
GOUVERNES



Nathalie TORTTRAT
7^{ème} vice-présidente
Habitat et du logement

Maire de
CHALIFERT



Laurent SIMON
8^{ème} vice-président
Tourisme

Maire de
COLLÉGIAN



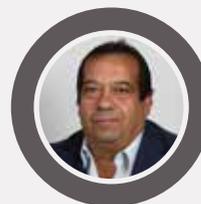
Marc PINOTEAU
9^{ème} vice-président
Culture

Maire de
JOSSIGNY



Patrick MAILLARD
10^{ème} vice-président
Agriculture et bois

Maire de
THORIGNY-SUR-MARNE



Manuel DA SILVA
11^{ème} vice-président
Politique de la ville
et santé

Maire de
POMPONNE



Arnaud BRUNET
12^{ème} vice-président
Label "Vivre en Marne et
Gondoire"

LAGNY-SUR-MARNE



Jacques AUGUSTIN
Chargé de
l'aménagement

Maire de
JABLINES



Jean-Michel BARAT
Patrimoine bâti

Maire de
CONCHES SUR GONDOIRE



Martine DAGUERRE
Concertation et conseil
de développement

CHANTELOUP-EN-BRIE



Laurent DIREZ
Déchets sauvages

Maire de
LESCHES



Christine GIBERT
GEMAPI

Maire de
BUSSY-SAINT-MARTIN



Patrick GUICHARD
Espaces naturels

Maire de
GUERMANTES



Denis MARCHAND
Sécurité et prévention

Maire de
PONTCARRÉ



Tony SALVAGGIO
Réseaux de chaleur



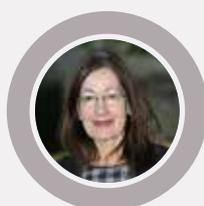
LES CONSEILLERS **TITULAIRES**



Régine BORIES
BUSSY-ST-GEORGES



Alain CHILEWSKI
BUSSY-ST-GEORGES



Martine DUVERNOIS
BUSSY-ST-GEORGES



Baptiste FABRY
BUSSY-ST-GEORGES



Franck LE MILLOUR
WOIRHAYE
BUSSY-ST-GEORGES



Loïc MASSON
BUSSY-ST-GEORGES



Valérie MICHAUX
BUSSY-ST-GEORGES



Marc NOUGAYROL
BUSSY-ST-GEORGES



Nathalie NUTTIN
BUSSY-ST-GEORGES



Amandine ROUJAS
BUSSY-ST-GEORGES



Serge SITHISAK
BUSSY-ST-GEORGES



Elisabeth TE
BUSSY-ST-GEORGES



Thi Hong Chau VAN
BUSSY-ST-GEORGES



Valérie VONGCHANH
BUSSY-ST-GEORGES



Catherine RIBAILLE
CHANTELOUP-EN-BRIE



Joëlle DEVILLARD
COLLÉGIEEN



Aude ZAFOUR
DAMPMART



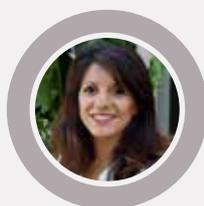
Jacques DELPORTE
FERRIÈRES-EN-BRIE



Nadine BREYSSE
LAGNY-SUR-MARNE



Antonio José PINTO
DA COSTA OLIVEIRA
LAGNY-SUR-MARNE



Bouchra FENZAR-RIZKI
LAGNY-SUR-MARNE



Patrick JAHIER
LAGNY-SUR-MARNE



Florent LEGEARD
DAMILANO
LAGNY-SUR-MARNE



Romain HELFER
LAGNY-SUR-MARNE



Isabelle MOREAU
LAGNY-SUR-MARNE



Emilie NEILZ
LAGNY-SUR-MARNE



Patrick ROULLÉ
LAGNY-SUR-MARNE



Ghyslaine COURET
MONTÉVRAIN



Serge DUJARRIER
MONTÉVRAIN



Sébastien DUPLAN
MONTÉVRAIN



LES CONSEILLERS **TITULAIRES**



Fatna MEKIDICHE
MONTÉVRAIN



Olivier PAJOT
MONTÉVRAIN



Laurence AUDIBERT
POMPONNE



Martine LEFORT
ST-THIBAUT-DES-VIGNES



Claude VERONA
ST-THIBAUT-DES-VIGNES



Elda DE SA
THORIGNY-SUR-MARNE



Lauren DESPRES
THORIGNY-SUR-MARNE



Thibaud GUILLEMET
THORIGNY-SUR-MARNE

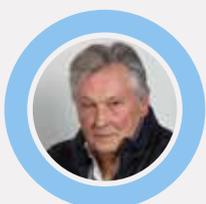


Jean-Paul ZITA
THORIGNY-SUR-MARNE

LES CONSEILLERS **SUPLÉANTS**



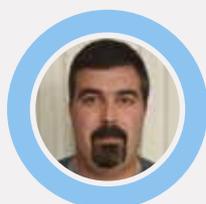
Alain GALPIN
BUSSY-SAINT-MARTIN



Hervé DENIZO
CARNETIN



Karima SORRENTINO
CHALIFERT



Steve BARROCAL
CONCHES SUR GONDOIRE



Bernard MAINGON
GOUVERNES



Annie VIARD
GUERMANTES



Héliène MERY PREVOTAT
JABLINES



Sylvia CHEVALLIER
JOSSIGNY



Alain KOLOPP
LESCHES



Catherine TOURNUT
PONTCARRÉ



LE BUDGET 2021

Le budget 2021 est présenté par politique publique. L'exercice 2022 n'étant pas clôturé au moment de la rédaction du rapport d'activité, le budget correspondant sera consultable sur la version numérique.

2021

FONCTIONNEMENT



RECETTES

Impôts & taxes
58 095 317,04 €

Produits des services
1 265 724,422 €

Dotation globale de fonctionnement
6 787 928,00 €

Autres participations
5 037 296,19 €



DÉPENSES APRÈS REVERSEMENT DE FISCALITÉ

● PAR POLITIQUE PUBLIQUE	En euros	%
● Écoles de musique	4 496 266,91	17,14 %
● Ressources	3 586 532,18	13,67 %
● Déplacements	2 869 633,33	10,94 %
● Environnement	2 844 723,97	10,84 %
● Développement éco	2 767 985,68	10,55 %
● Lecture publique	1 523 535,09	5,81 %
● SDIS	1 502 575,00	5,73 %
● Aménagement et patrimoine	1 753 104,20	6,68 %
● Culture	793 125,31	3,02 %
● Centre aquatique	709 522,92	2,70 %
● Eaux pluviales	553 845,73	2,11 %
● OTMG	627 787,86	2,39 %
● Dette	453 800,61	1,73 %
● Habitat et logement	608 254,60	2,32 %
● Politique de la ville	495 255,25	1,89 %
● Élus	645 747,56	2,46 %

LE BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Le budget d'une collectivité territoriale se divise en une section de fonctionnement, dédiée aux charges courantes, et une section d'investissement, qui reflète les opérations réalisées.

Les ressources financières des établissements publics proviennent en partie des entreprises et des ménages.

LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Les entreprises acquittent :

- La contribution foncière des entreprises (CFE)
- La cotisation sur la valeur ajoutée (CVA)
- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) qui ne concerne que les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m² et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe de plus de 460 000 €.

LA FISCALITÉ DES MÉNAGES

La part de la taxe d'habitation (acquittée par les ménages) auparavant perçue par le département échoit depuis 2011 aux intercommunalités.

Les recettes provenant des ménages ne sont donc pas liées à un nouvel impôt mais sont issues d'un simple transfert fiscal. Cet impôt est appelé à disparaître prochainement.

UNE FISCALITÉ MIXTE : LA TAXE FONCIÈRE

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire perçoit une partie de la taxe foncière acquittée par les entreprises et les ménages.

2021

INVESTISSEMENTS (AVEC RESTES À RÉALISER)



RECETTES

Autofinancement
5 252 226,90 €

Subventions
2 439 198,66 €

Remboursement de TVA
2 355 665,34 €

Emprunt
-



DÉPENSES

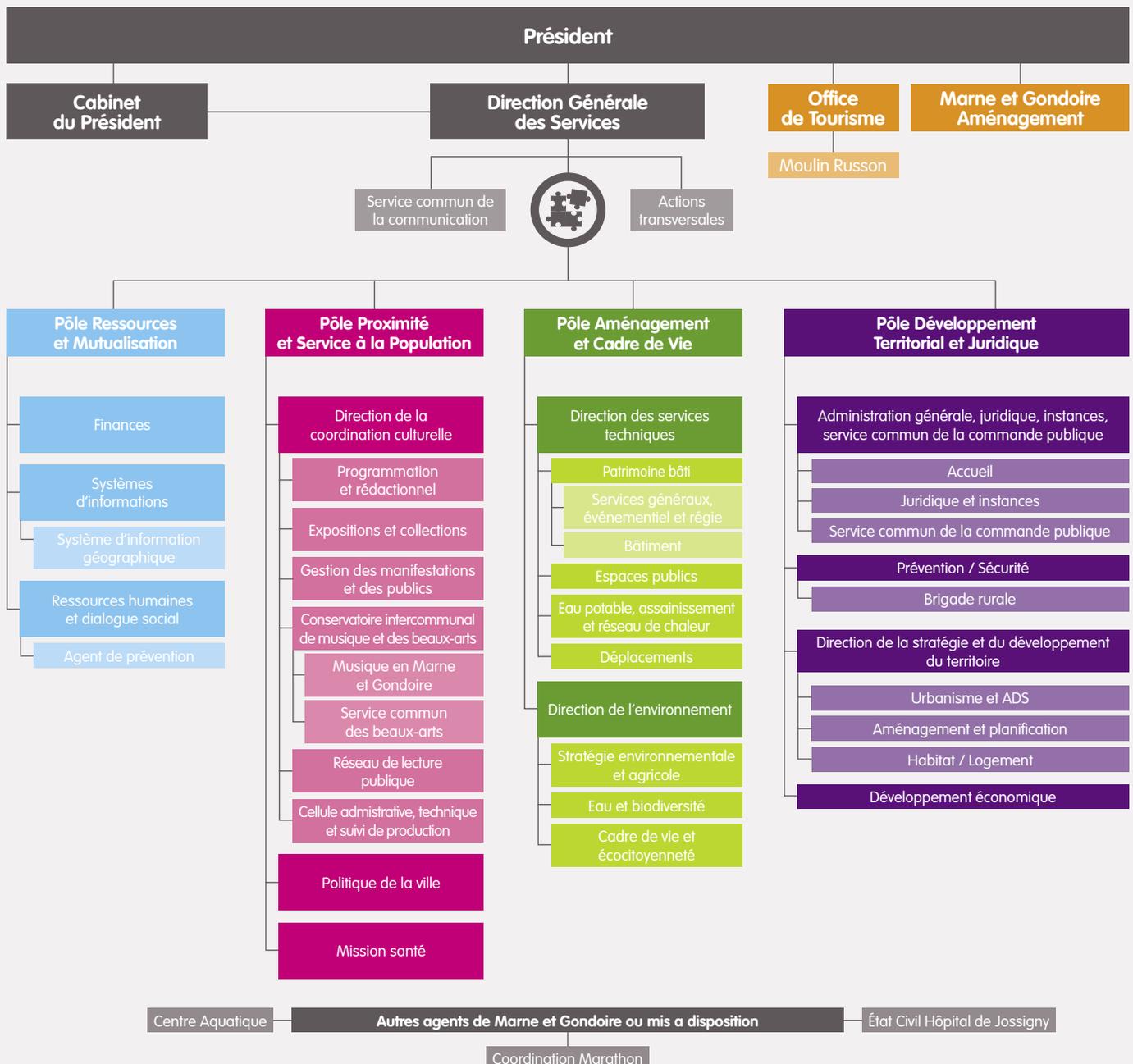
● PAR POLITIQUE PUBLIQUE	Dépenses	%	Recettes ⁽¹⁾	Net	%
● Valorisation de l'environnement	4,6 M€	42,51 %	1,92 M€	5,14 M€	36,23 %
● Développement économique	2,5 M€	13,59 %	0,24 M€	2,01 M€	14,21 %
● Équipements publics	0,18 M€	1,35 %	0,01 M€	0,21 M€	1,51 %
● Politique des déplacements	2,4 M€	11,63 %	0,9 M€	1,84 M€	12,99 %
● Aménagement territoire	1,9 M€	9,86 %	0,15 M€	1,48 M€	10,48 %
● Valorisation patrimoine	2,4 M€	16,59 %	0,01 M€	2,74 M€	19,33 %
● Habitat	1,6 M€	4,47 %	-	0,74 M€	5,24 %

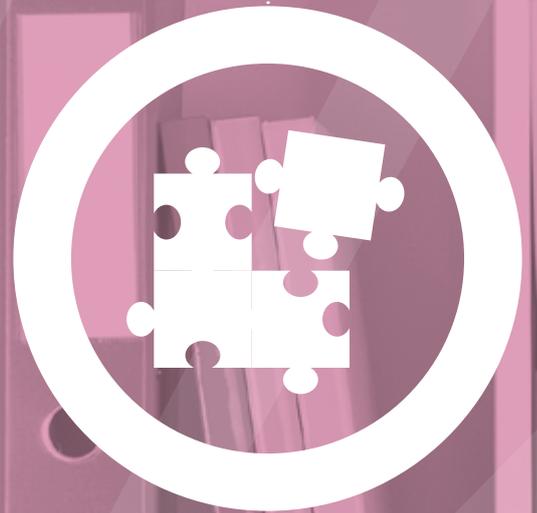
⁽¹⁾ Subventions



LES RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME DES SERVICES DE MARNE ET GONDOIRE (Juin 2023)





SERVICES COMMUNS & RESSOURCES

/ Droit des sols

/ Médiathèques

/ Commande publique

/ Ressources humaines

/ Communication

/ Système d'information géographique (SIG)

/ Services techniques

La mutualisation des services constitue un partenariat entre les collectivités et les établissements publics, permettant de mettre en commun, de manière temporaire ou pérenne, des ressources humaines et matérielles.

Avec la création des services communs pour l'administration du droit du sol, les marchés publics, les médiathèques, la communication, les ressources humaines, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire facilite la vie des communes en les allégeant d'une administration parfois complexe et en leur permettant de se concentrer davantage sur leurs habitants.

LES SERVICES COMMUNS

LE DROIT DES SOLS

Depuis mai 2015, la communauté d'agglomération a créé un **service commun d'instruction** concernant les **autorisations d'urbanisme**, autrefois gérées par l'État.

Elle procède à présent à l'**analyse technique des dossiers**, tandis que les communes restent maîtres des accords à délivrer pour les demandes déposées par leurs habitants. Ce nouveau maillon leur permet ainsi de **maîtriser l'ensemble de la chaîne** concernant le droit des sols sur leur territoire.

En plus d'une plus grande **proximité géographique**, ce dispositif présente également l'avantage d'une **meilleure écoute** (*aussi bien pour les maires que pour les pétitionnaires*), ainsi que d'une **procédure plus rapide**, puisque les communes sont en contact direct avec les instructeurs et peuvent échanger de manière plus efficace sur les dossiers. En 2022, plus de 1500 dossiers ont été instruits par le service urbanisme / droit des sols.

17 communes de Marne et Gondoire ont adhéré à cette mutualisation :

Bussy-Saint-Martin, Carnetin, Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Conches sur Gondoire, Dampmart, Ferrières-en-Brie, Gouvernes, Guermantes, Jablines, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Lesches, Montévrain, Pomponne et Pontcarré.

LE LOGEMENT

Depuis le 1^{er} septembre 2022 le **service commun logement est ouvert aux communes de Lagny-sur-Marne et de Gouvernes**. Il permet de gérer la partie administrative des dossiers de demandes de logements sociaux. La partie sociale reste gérée par les centres communaux d'action sociale (CCAS).

LA COMMANDE PUBLIQUE

Le service commun de la commande publique est ouvert aux communes depuis le 1^{er} septembre 2017.

Il permet d'offrir aux communes qui n'ont pas de service spécialisé une **facilité de gestion de leurs propres marchés** (*assistance à la définition des besoins, rédaction, procédure et exécution*).

Au-delà de l'aspect réglementaire, l'enjeu consiste également à parvenir à une véritable politique d'achat fondée sur le développement des groupements de commandes, qui dans certains domaines, permettent de profiter d'un effet volume.

200 marchés publics sont réalisés en moyenne chaque année, toutes collectivités confondues.

Dix-huit collectivités sont désormais adhérentes :

Bussy-Saint-Martin, Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Conches sur Gondoire, Dampmart, Gouvernes, Guermantes, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Lesches, Montévrain, Pomponne, Ferrières-en-Brie, Pontcarré, Carnetin, le SIVOM de Conches/Guermantes, le CCAS de Lagny-sur-Marne et la société publique locale Marne et Gondoire Aménagement.

LES MÉDIATHÈQUES



La mutualisation du réseau des bibliothèques et médiathèques en février 2016 a permis non seulement une **mutualisation de moyens**, mais également de ressources.

Les **compétences** sont mutualisées, la **veille professionnelle** partagée, les **formations communes** et de nombreuses animations et actions proposées sur l'ensemble du réseau.

Le mouvement avait été initié en 2009 avec le lancement d'un **portail internet commun**, permettant de regrouper les catalogues des bibliothèques des communes.

Cette mutualisation a permis aux habitants de bénéficier de la **gratuité de l'abonnement** et d'une carte d'emprunt unique donnant accès dorénavant à 13 sites du territoire. En 2022, les communes de Thorigny-sur-Marne et Saint-Thibault-des-Vignes, jusqu'alors adhérentes au service commun de base du réseau de lecture publique, ont intégré le service commun étendu.

Communes ayant choisi un service commun de base

(Les bibliothèques restent gérées par leur commune et ne participent qu'à la carte commune d'abonnement, au portail et au catalogue commun.)
Bussy-Saint-Georges et Pontcarré.

Communes ayant choisi un service commun étendu

(Les bibliothèques sont gérées par la communauté d'agglomération)
Chanteloup-en-Brie, Collégien, Dampmart, Ferrières-en-Brie, Gouvernes, Lagny-sur-Marne, Montévrain, Pomponne, Rentilly, Saint-Thibault-des-Vignes et Thorigny-sur-Marne.

LES SYSTÈMES D'INFORMATION

À travers la création d'un **service commun des systèmes d'information**, la communauté d'agglomération entend compléter son offre de services ressources auprès de ses communes.

Au-delà d'une certaine sécurisation technologique dans l'acquisition et le choix des technologies, la gestion des outils numériques ou encore des contrats avec différents prestataires, le service commun se positionne sur un **rôle d'assistance à maîtrise d'œuvre** pour la collectivité, notamment par le moyen d'un groupement de commandes de prestations, mais aussi d'expertise réalisée par la communauté d'agglomération.

Le service commun compte à ce jour 10 entités adhérentes.

LES SERVICES RESSOURCES

LES RESSOURCES HUMAINES

Le service commun des ressources humaines est ouvert aux communes depuis le 1^{er} septembre 2021. Il permet d'offrir aux municipalités qui n'ont pas de service spécialisé une facilité de gestion des ressources humaines sur les thèmes suivants : **paie, carrières, prévention des risques et formations collectives**. Ce service commun permet également à toutes les communes de mutualiser des formations et des missions de prévention des risques.

Lagny-sur-Marne a été rejointe par Chalifert et Jablines le 1^{er} janvier 2022 sur l'ensemble des missions.

Depuis janvier 2022, un préventeur des risques intervient sur les problématiques liées à la sécurité au travail de toutes les communes intéressées ainsi que dans la mutualisation des formations sécurité.

LES FINANCES

Au cours du dernier trimestre 2022, le service commun des finances est venu compléter l'offre de services aux communes. Les communes de Chalifert, Jablines et Pontcarré ont souhaité en bénéficier, afin d'être accompagné dans la préparation et dans l'exécution de leurs budgets.

LA COMMUNICATION



La **mutualisation de la communication** est proposée aux communes depuis juin 2018. Ce service commun propose deux types de missions : l'assistance dans la définition des besoins et la conception graphique.

Il permet d'offrir aux communes qui n'ont pas les ressources humaines ou financières un service spécialisé avec une expertise dans le domaine de la communication.

Plusieurs communes et entités ont signé une **convention d'adhésion au service commun de communication**, à savoir : Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Lesches, Montévrain, Pomponne et le syndicat intercommunal des transports (SIT). En 2022, les villes de Lagny-sur-Marne et Collégien ont quant à elles transféré le personnel municipal en charge de ces missions vers le service commun de la communication.

LE SYSTÈME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)

Le SIG est un **outil informatique et d'analyse** qui permet d'acquérir, d'organiser, de gérer, de traiter et de restituer des **données géographiques sous forme de plans et cartes**.

Il facilite ainsi la compréhension des phénomènes : Qui sont les propriétaires sur la zone étudiée ? Comment sont répartis les équipements ? Où positionner le futur projet ? Quelles sont les discontinuités ? Comment les résorber ?

Il permet donc de cartographier des données et **synthétiser des problématiques** sans recours excessif aux mots et aux tableaux.

Il permet également de structurer les relevés effectués sur le terrain afin de les rendre plus facilement exploitables.

LES SERVICES TECHNIQUES

La communauté d'agglomération est en charge de **35 sites en gestion directe et 11 sites en convention d'occupation** (interventions dans les domaines des services généraux, hygiène et sécurité). Grands projets, travaux neufs, travaux de valorisation du patrimoine, maintenance des bâtiments et de leurs équipements, etc. L'intercommunalité élabore et pilote la mise en œuvre des projets.

Principales réalisations de 2022 :

- **Quai de la Gourdine** à Lagny-sur-Marne : aménagement et renaturation des berges de la Marne
- **Réhabilitation des bassins d'eaux pluviales** : travaux de curage et de reprise des berges sur les bassins des Brisaciers à Collégien, Petit Bois à Bussy-Saint-Georges
- **Renaturation et reprise des berges du bassin d'eaux pluviales sud de Pontcarré**, changement de la clôture et mise en place d'un ponton d'accès en bois
- **Parc des Frènes à Montévrain** : réhabilitation de chemins de promenade, changement de mobiliers divers et signalisation thématique
- **Parc du Mont Evrin à Montévrain** : dans le cadre de la GEMAPI, réalisation d'une mare et d'un réseau d'écoulement aérien des eaux de surface
- **Parc des Cèdres à Conches sur Gondoire** : réhabilitation du mur d'enceinte
- **Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier** : travaux de réhabilitation des bassins de la perspective à la française et des systèmes de fontainerie
- **Sur l'ensemble du patrimoine de la communauté d'agglomération** : plantations, sécurisations aux intrusions, installation de barrières, clôtures et portiques
- **Chemins ruraux et de promenade** : travaux de mise en œuvre de liaisons douces, réhabilitations et sécurisations sur diverses communes de l'intercommunalité et notamment dans les vallées de la Brosse et de la Gondoire
- Installation de signalisation directionnelle et thématique, mise en place de bornes électriques
- Éclairage public des ZAE : poursuite du **passage aux LED** pour réduire la consommation d'énergie
- **Mise aux normes d'arrêts de bus**, principalement sur des secteurs de ZAE





AMÉNAGEMENT & URBANISME

/ Déplacements

/ Urbanisme

/ Aménagement

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est compétente en matière d'aménagement de l'espace,

à ce titre, elle réalise l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols (*instructions des autorisations d'urbanisme, permis de construire, déclaration de travaux...*), elle déploie une offre de transports publics pour favoriser la mobilité sur le territoire, elle réalise des opérations d'aménagement et d'urbanisme (*création de zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire*), et elle accompagne le schéma de cohérence territoriale de Marne et Gondoire, tout ceci afin de créer un véritable lieu de vie pour ses habitants.

LES DÉPLACEMENTS

LA PROMOTION DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

- **La révision du schéma directeur des liaisons douces du 13 avril 2015.** La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé la révision de ce document cadre dont la visée est de déterminer et de planifier les actions à mettre en œuvre pour développer le vélo. En effet, l'urbanisation du territoire, l'évolution du rythme de vie et des pratiques de mobilité liée aux contraintes sanitaires, écologiques et économiques conduisent à l'expression de nouveaux besoins en termes de déplacements doux. La carte des principaux axes cyclables ainsi que le premier plan triennal ont été approuvés en juin 2022. Le schéma directeur révisé prévoyant notamment **80 km de pistes cyclables** à créer sera finalisé pour être soumis au conseil en février 2023.
- **La passerelle dédiée aux piétons et aux cycles pour enjamber l'autoroute A4 entre Bussy-Saint-Georges et Ferrières-en-Brie.** La liaison entre ces communes est identifiée comme un point dur de circulation majeur pour les modes doux qui nécessite d'être traité. La communauté d'agglomération a été déclarée lauréate en septembre 2020 de l'appel à projets sur la continuité des itinéraires cyclables lancé par les services de l'État. Une subvention à hauteur d'1 million d'euros a été attribuée pour la réalisation de ce projet, intégrant le maillage avec les itinéraires cyclables existants.
- **Le prêt de vélo gratuit.** Ce service propose des vélos à la demi-journée contre une pièce d'identité. Il est réalisé en partenariat avec l'**association Germinale** qui emploie des personnes en **contrat d'insertion**. En 2022, 2642 prêts de vélo ont été comptabilisés sur les 3 sites de prêts confondus, pour une durée moyenne d'utilisation d'environ 2 heures. On note une baisse du nombre de prêts suite à la fermeture du mois d'avril liée à la Covid 19.
- **La Maison des Mobilités.** Le nombre d'usagers a baissé de 25% en 2021 en raison d'une fermeture d'un mois.
- **Les ateliers d'autoréparation itinérants.** Pour la troisième année consécutive, les ateliers d'autoréparation se sont tenus en itinérance dans les communes du territoire. Sur la saison 2022, les mécaniciens vélos de la MIE se sont déplacés au plus près des habitants pour 12 ateliers et 59 participants.
- **La mise en place d'un service de gravage de vélos.** Dans le cadre de sa politique cyclable, l'intercommunalité a développé l'offre de services vélos de la Maison des Mobilités en proposant un service de marquage de vélo avec le **dispositif BICYCODE®**. Le marquage de vélo, rendu obligatoire pour les vélos neufs et d'occasion par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, permet au propriétaire d'un vélo de le retrouver en cas de vol par une identification officielle inscrite dans un registre national. Les résultats de **l'enquête des pratiques cyclables** sur le territoire réalisée en décembre 2019 montrent que plus de 20% des enquêtés se sont déjà fait voler un vélo. Le service a démarré au 1^{er} septembre 2021 et est effectué par l'association Germinale à la Maison des Mobilités ainsi que dans des tiers-lieux pour des opérations spécifiques. Le coût de la prestation est facturée 5 € par marquage effectué pour un particulier et 2.50 € pour une association.



1 600
PERSONNES
RENSEIGNÉES
à la Maison des Mobilités
en 2022



59
PARTICIPANTS
aux ateliers
d'autoréparation mobiles



40 STATIONS
ÉCOMOBILITÉ
et 19 véhicules électriques
en libre service



28
VÉLOS GRAVÉS
en 2022



Pôle gare de Bussy-Saint-Georges

LA CRÉATION DE POINTS D'ARRÊT ET LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS DE BUS

Dans le cadre de la mise en application de la loi pour l'égalité des chances et la participation citoyenne des personnes handicapées, la communauté d'agglomération s'est engagée dans la **mise en accessibilité des points d'arrêt** situés sur les voiries communautaires. En 2022, afin de rendre les bus accessibles à tous et d'assurer un confort aux usagers, l'intercommunalité a notamment mené des travaux de mise aux normes des arrêts de bus, principalement sur des secteurs de ZAE : **rue de la Marne et rue du Gravier du bac à Saint-Thibault-des-Vignes, rue Freycinet à Lagny-sur-Marne, rue du Clos Rose à Montévrain, rue de la Ferme Briarde à Chanteloup-en-Brie, ZAE Sainte-Geneviève à Jossigny, pôle gare de Bussy-Saint-Georges**. L'objectif poursuivi est de garantir l'accès aux cœurs urbains et équipements publics tout en favorisant l'intermodalité entre le réseau de transports en commun, les stations d'écomobilité et les liaisons douces du territoire.

REQUALIFICATION DU PÔLE GARE BUSSY-SAINT-GEORGES

Le pôle gare de Bussy-Saint-Georges **est en cours de réaménagement depuis janvier 2017**, l'objectif étant de repenser la mobilité du pôle face à la forte hausse de fréquentation constatée (10 000 usagers/ jour).

Les travaux qui avaient repris en juin 2019 ont permis de finaliser en 2020 la pose des abris bus, des mâts d'éclairage et la plantation des arbres sur les voiries qui étaient prévues.

En 2022, une nouvelle **consigne sécurisée pour le stationnement des vélos** a été mise en place. L'installation de deux consignes supplémentaires est prévue pour 2023. À l'issue de ces interventions, les espaces publics du pôle gare de Bussy-Saint-Georges seront **totallement dédiés aux circulations douces, avec un espace central réservé aux piétons**, facilitant les liaisons entre la gare principale et le second accès RER.

L'URBANISME

Composé d'espaces urbains, naturels et agricoles, le territoire de Marne et Gondoire représente un équilibre que les élus souhaitent préserver en cohérence avec le schéma directeur de la Région Île-de-France (*SDRIF*), le plan de déplacements urbains d'Île-de-France (*PDUIF*) et le périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (*PPEANP*). Afin de respecter cet équilibre, le territoire de Marne et Gondoire a fait le choix de se doter en 2013 d'un schéma de cohérence territoriale (*SCoT*). Ce dernier détermine les orientations en matière d'aménagement et de développement durable à l'horizon 2020-2025.

LE SCOT

Le SCoT a été approuvé en conseil communautaire le 7 décembre 2020. Le document est exécutoire depuis le 9 février 2021 et s'impose, sur le plan juridique, aux plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes.

Le SCoT est un document de planification stratégique qui fixe à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 10/20 ans à venir dans une perspective de développement durable.

LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis avril 2015, le service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols réalise les instructions des autorisations d'urbanisme confiées par les communes. Ces dernières restent maîtresses des dépôts de demandes par les pétitionnaires et le maire signe les avis et les notifie au demandeur. **Le service urbanisme réalise l'instruction du dossier fourni par la commune et lui propose un projet d'arrêté.** Ce service peut être amené à rencontrer directement le pétitionnaire. La convention proposée par la communauté d'agglomération a été adaptée à chacune des **17 communes** qui ont fait le choix de rejoindre le service commun.



**4 AXES
STRATÉGIQUES**
pour le SCoT



1 SCOT RÉVISÉ
approuvé fin 2020



132 000 €
de subventions et dotations
mobilisées auprès de l'État
et de la Région pour la
révision du SCoT



+ DE 1500 DOSSIERS
instruits en 2022

L'AMÉNAGEMENT

L'aménagement de l'espace vise l'organisation d'ensemble, le fonctionnement global d'un territoire, où s'imbriquent différents lieux de vie, supportés par un élément fondamental : le sol, c'est-à-dire la ressource foncière, dont il s'agit notamment de rationaliser les usages. Il est donc question de proposer aux habitants de Marne et Gondoire un cadre de vie de qualité et un territoire fonctionnel répondant à leurs besoins principaux et respectant les règles d'urbanisme qui s'imposent. Afin de mener à bien ces opérations d'aménagement, Marne et Gondoire a créé en 2012, la société publique locale d'aménagement (SPLA) *Marne et Gondoire Aménagement*. La réalisation des opérations est déléguée via des traités de concession signés entre la communauté d'agglomération et *Marne et Gondoire Aménagement*.

OPÉRATION DU GRIMPÉ À POMPONNE

En 2012, Marne et Gondoire Aménagement signe la concession d'aménagement du Grimpé à Pomponne. En 2017, un projet plus ambitieux est étudié, avec une qualité architecturale respectueuse du patrimoine bâti et arboré des lieux. Le projet prévoyait de **conserver le parc et la magnifique villa palladienne et de créer environ 160 logements** à moins de 5 minutes à pied de la gare SNCF Lagny-Thorigny.

En 2021, la nouvelle équipe municipale a demandé à la communauté d'agglomération **d'arrêter le projet** et de reprendre les principes d'aménagement en supprimant la réalisation du parc public tout en diminuant le nombre de logements. **Marne et Gondoire Aménagement accompagne la commune dans l'élaboration d'un nouveau projet qui devrait aboutir à l'obtention d'un nouveau permis de construire à l'été 2023.**

ZAC SAINT-JEAN À LAGNY-SUR-MARNE

En 2012, le projet de la ZAC Saint-Jean est lancé pour une superficie de **13 hectares** (site de l'hôpital, l'école Leclerc et la Résidence Rothschild). En mai 2014, Marne et Gondoire acquiert la maîtrise foncière du site.

Après l'ouverture de la maison de santé et la première mise à l'habitation en 2019 (lot L), les voiries ont été ouvertes à la circulation pour de nouvelles mises à l'habitation en 2021 des lots M (ARC promotion) et N-PL2b (EMMAUS Habitat) et courant 2022 des lots T (OGIC) et PL2b (Arc promotion). **Les travaux relatifs au projet de l'Ehpad se poursuivent pour une livraison à l'été 2023.**

Marne et Gondoire Aménagement a continué les travaux d'aménagement des espaces publics et a repris les études de conception de l'espace public afin de **permettre le déploiement du réseau de chaleur, alimenté par l'énergie du SIETREM, au sein de la ZAC** ainsi que l'intégration d'un parking public supplémentaire sous les lots B et C. Après avoir lancé courant 2021 une consultation d'opérateurs, Marne et Gondoire Aménagement a attribué les lots S, R2, PL3, PL1 et J. Une nouvelle consultation a été lancée pour l'attribution des lots DE, BC, GG1, FH et le bâtiment Saint-Jean courant 2023. Le comité Saint-Jean réunissant des élus, des techniciens, des représentants de quartiers et d'associations, ont accompagné la conception des projets.

ZAC CŒUR DE VILLAGE À COLLÉGIEN

En 2016, le projet de la ZAC cœur de village située sur la commune de Collégien est lancé. Marne et Gondoire Aménagement acquiert le foncier de la phase 1 en 2019 et procède à sa commercialisation courant 2020, auprès du promoteur FSM pour la réalisation de 75 logements dont 26 en accession.

En parallèle, **le projet a été retravaillé dans sa globalité** afin de proposer une programmation équilibrée financièrement et répondant aux besoins de la commune avec plus de 50 % de logements sociaux. L'évolution du projet a été prise en compte dans la finalisation du dossier de réalisation de la ZAC en 2021 et du dossier loi sur l'eau en 2022.

Après avoir acquis l'intégralité du foncier de la phase 2 et désigné un opérateur en vue de développer un programme mixte constitué de logements collectifs et individuels, **Marne et Gondoire Aménagement a débuté les travaux de viabilisation de la ZAC** au début du 3^{ème} trimestre 2022.



RÉSEAU DE CHALEUR

L'intercommunalité a déployé, via son délégataire Bussycomore Énergie, un réseau de chaleur dans la ZAC du Sycomore à Bussy-Saint-Georges ainsi qu'au niveau de l'entrée de ville.

En fin d'année 2022, un groupe scolaire et 1455 logements sur les 4 500 prévus à terme en 2026 ont été raccordés au réseau.



**6 OPÉRATIONS
D'AMÉNAGEMENT**
signées avec la SPLA
"Marne et Gondoire
Aménagement"



13 HECTARES
Superficie totale
de la ZAC Saint-Jean





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TOURISME & NUMÉRIQUE

/ Aménagement des ZAE

/ Promotion & animation du tissu économique

/ Le développement numérique

/ Le tourisme

L'action économique de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'articule autour de plusieurs pôles, tels que l'aménagement et la gestion de zones d'activités économiques de qualité visant à conforter le tissu économique local et à attirer de nouvelles entreprises, la modernisation de l'immobilier d'entreprise existant grâce à la foncière "Fabrique d'avenirs", ainsi que le soutien et l'accompagnement à la création d'entreprises. Elle s'est également engagée à promouvoir le tourisme, véritable levier économique du territoire, ainsi qu'à offrir l'accès à la montée en haut débit numérique à ses habitants.

L'AMÉNAGEMENT DES ZAE

Marne et Gondoire compte 24 zones d'activité économique (ZAE) en activité (dont une en cours de requalification), 2 en cours de réalisation et 2 projets futurs (représentant une offre foncière de plus de 100 hectares). La communauté d'agglomération est chargée de la gestion des espaces publics de ces zones : entretien des voiries, du mobilier urbain, des espaces verts, éclairage, etc. L'ensemble du territoire accueille au total plus de 12 000 entreprises et environ 44 000 emplois privés. Les ZAE regroupent 17% des entreprises et 56% des emplois privés du territoire.

ZAE DE MARNE ET GONDOIRE

Afin d'assurer la **pérennité et l'attractivité** de ses deux plus anciennes zones d'activités économiques (*Zone industrielle de Lagny-sur-Marne et la ZAE de la Courtillière à Saint-Thibault-des-Vignes*), la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a décidé de les requalifier et de les fusionner pour former la **ZAE Marne et Gondoire** (*130 hectares, 483 entreprises et plus de 4 500 emplois*). La requalification en cours porte sur les liaisons douces, l'assainissement, les voiries, l'éclairage, la signalétique, le haut débit et le management environnemental.

ZAC DU CLOS DES HAIES SAINT-ELOI À CHALIFERT

Cette zone d'activité économique de **12,5 hectares** sera composée de lots de tailles variées permettant de répondre à la demande des entreprises locales tout en participant au développement économique du territoire intercommunal.

À échéance 2024, ce projet, ancré dans le respect du développement urbain durable, prévoit la **construction de 64 000 m² de surface plancher**. Aujourd'hui, la plupart des lots sont déjà commercialisés et les travaux de voirie sont en cours. La mixité des activités est assurée : un pôle commercial de proximité verra le jour, accompagné d'un pôle médical, d'une crèche, d'une salle de sport ou encore de restaurants. Des hébergements touristiques s'implanteront également. Enfin, des PME seront accueillies, en tant que propriétaire ou locataire.



PLUS DE 12 000
ENTREPRISES



PLUS DE 40 000
EMPLOIS PRIVÉS



97 %
DES ENTREPRISES
sont des TPE
(moins de 10 salariés)

Projet de pôle commercial dans la ZAE du Clos des Haies Saint-Éloi à Chalifert (Aménagement 77 et Promoval)





Carré Haussmann à Jossigny



PRÈS DE **1 600**
ENTREPRISES
créées en 2022



24 ZONES
D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES

PARC D'ACTIVITÉ DE LAMIRAULT À COLLÉGIEN

Ce parc d'activité économique s'étend sur **37 hectares**, et regroupe aujourd'hui **130 entreprises et environ 1 700 emplois**. Démarrés en 2009, les travaux sont en cours d'achèvement.

Cet espace accueille des **bureaux et des activités artisanales, de services ou industrielles** et s'inscrit dans une logique de qualité environnementale travaillée entre la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, l'établissement aménageur EPAMarne et la commune de Collégien. Prochainement, un espace de services pour les entreprises verra le jour à l'entrée du parc. Cette ultime construction constituera la touche finale de l'aménagement de cette zone d'aménagement concerté (ZAC).

ZAE DU PRÉ AU CHÊNE À JOSSIGNY

Accueillant d'ores et déjà l'antenne de Marne-la-Vallée du Grand Hôpital de l'Est Francilien (environ 2 300 salariés), la ZAE de Jossigny se dote également d'un programme ambitieux de bureaux haut de gamme nommé **"le Carré Haussmann"**. La première phase a été livrée et accueille des activités souvent liées au milieu médical, mais pas seulement. Le deuxième bâtiment est en cours de livraison fin 2022. En tout, quatre bâtiments offrant des surfaces de bureaux modulables seront réalisés. Destinés à la location ou à la vente, les bureaux proposés peuvent offrir des surfaces très diverses : **de 18 m² jusqu'à 3 000 m²**. Aujourd'hui, la ZAE s'étend **sur près de 27 ha** et regroupe déjà **68 entreprises et plus de 2 600 emplois** (dont l'hôpital).

LA FONCIÈRE "FABRIQUE D'AVENIRS"

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est associée avec la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, Aménagement 77, la Caisse des Dépôts et la CCI afin de **créer la foncière "Fabrique d'avenirs"**. Ce nouvel outil permettra de **procéder à des acquisitions de locaux d'activité inoccupés ou obsolètes, de les moderniser puis de les remettre sur le marché** (en vente ou en location), afin d'accueillir de nouvelles entreprises pourvoyeuses d'emplois et de ressources. Dans un premier temps, Marne et Gondoire abonde les fonds propres avec 1,2 million d'euros. Grâce au cumul avec les fonds des partenaires et d'éventuels emprunts, la foncière pourra investir jusqu'à 20 millions d'euros pour procéder, dès 2023, aux premiers investissements à répartir sur les deux intercommunalités.



LA PROMOTION & L'ANIMATION DU TISSU ÉCONOMIQUE

Afin de créer les conditions favorables au dynamisme économique du territoire, la communauté d'agglomération a mis en place un certain nombre d'actions et de services visant à faciliter les relations avec les entreprises, valoriser le tissu économique et créer une identité économique au territoire. Marne et Gondoire est dotée d'outils lui permettant d'assurer un suivi et une veille du tissu socio-économique, des zones d'activités économiques, de l'immobilier d'entreprise et du foncier.

INTERLOCUTEUR DES CHEFS D'ENTREPRISE

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a pour mission de répondre aux **demandes des chefs d'entreprise** du territoire ou externes à celui-ci. Elle se positionne en tant qu'**interlocuteur local privilégié** en assurant la **mise en réseau** avec les personnes ressources selon les demandes.

LES RENDEZ-VOUS ÉCONOMIQUES

Marne et Gondoire organise et participe à des rencontres économiques animées pour apporter des informations et des réponses concrètes, **favoriser le partage et le retour d'expérience sur les problématiques économiques, sociales, environnementales et réglementaires**. La crise sanitaire interdisant, puis encadrant strictement les regroupements physiques, a restreint de fait le nombre d'animations économiques. Néanmoins, deux rendez-vous économiques regroupant un large public ont pu avoir lieu en présentiel cette année ; d'autres ont été organisés en visioconférence et les rendez-vous en tête-à-tête avec les chefs d'entreprises ont été privilégiés.

LA PERMANENCE "PROJET DE CRÉATION OU REPRISE D'ACTIVITÉ"

Les habitants de Marne et Gondoire souhaitant développer une activité économique, créer leur propre activité ou ayant récemment créé leur entreprise, peuvent bénéficier, depuis 2009, d'un accompagnement individuel par un conseiller en création d'entreprise.

Depuis début 2019, ce service permet de surcroît d'assurer une mission de **pré-diagnostic, d'accompagnement et de conseils**, afin de faire émerger et amorcer les projets des futurs entrepreneurs implantés sur le territoire de Marne et Gondoire, en vue d'intégrer d'autres dispositifs d'accompagnement (*notamment le programme Entrepreneur #LEADER de la Région Île-de-France*).

En 2022, 65 rendez-vous individuels ont été assurés (en présentiel ou en distanciel). En complément à ce service, Marne et Gondoire a passé depuis 2006 une convention avec la plateforme Initiative Nord Seine-et-Marne, permettant aux jeunes chefs d'entreprise ou repreneurs du territoire de bénéficier d'un prêt d'honneur allant de 5 000 à 23 000 €.



2

RENDEZ-VOUS ÉCONOMIQUES

en 2022, plus de 35 chefs
d'entreprises mobilisés



374

PORTEURS DE PROJET
ont été reçus depuis
la création du service
"PERMANENCE
**PROJET DE CRÉATION
OU REPRISE /
DÉVELOPPEMENT
D'ACTIVITÉ**"



531
RENDEZ-VOUS
INDIVIDUELS
ont été assurés



+ DE 70 ENTREPRISES
créées



73 500 M²
DE LOCAUX
PROFESSIONNELS

LA PERMANENCE “AIDE AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ”

Face à la crise actuelle, Marne et Gondoire propose une **permanence gratuite destinée aux chefs d'entreprise en difficulté**. L'objectif est d'étudier, conseiller et diriger au mieux le chef d'entreprise pour éviter toute défaillance de sa société. En 2022, six entreprises ont bénéficié d'un suivi régulier dans le cadre de cette permanence.

ACCOMPAGNEMENT À L'IMPLANTATION

Trouver le bon emplacement pour une entreprise est un enjeu de taille à la fois pour l'avenir de l'activité et pour le bon fonctionnement du territoire. La communauté d'agglomération facilite cette recherche en mettant à disposition, via marneetgondoire.fr (rubrique Développement économique > S'implanter) et la **plateforme bureauxlocaux.com**, toutes les annonces relatives aux mises en vente ou en location des locaux d'activité par les professionnels de l'immobilier sur les 20 communes du territoire.

ANNUAIRE DES ENTREPRISES DE MARNE ET GONDOIRE

Afin de favoriser et d'inciter à la consommation locale, un annuaire des entreprises du territoire est disponible sur le site internet de la communauté d'agglomération. Il permet de **trouver facilement et d'avoir des informations sur chaque acteur économique local**. À travers un espace personnalisé, cet annuaire donne la possibilité aux chefs d'entreprise de compléter et renseigner eux-mêmes les informations les concernant.



LE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique et pour fournir à chaque habitant de Marne et Gondoire un accès au réseau numérique à très haut débit, la communauté d'agglomération a confié au syndicat Seine-et-Marne Numérique l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement et d'aménagement de la fibre optique. Le raccordement de la fibre à l'abonné (FTTH) a commencé depuis 2020 pour un achèvement horizon 2022 sur l'ensemble du territoire. Nous vous invitons à vérifier votre éligibilité sur le site des opérateurs qui vous indiqueront si votre domicile est ou non éligible à la fibre.

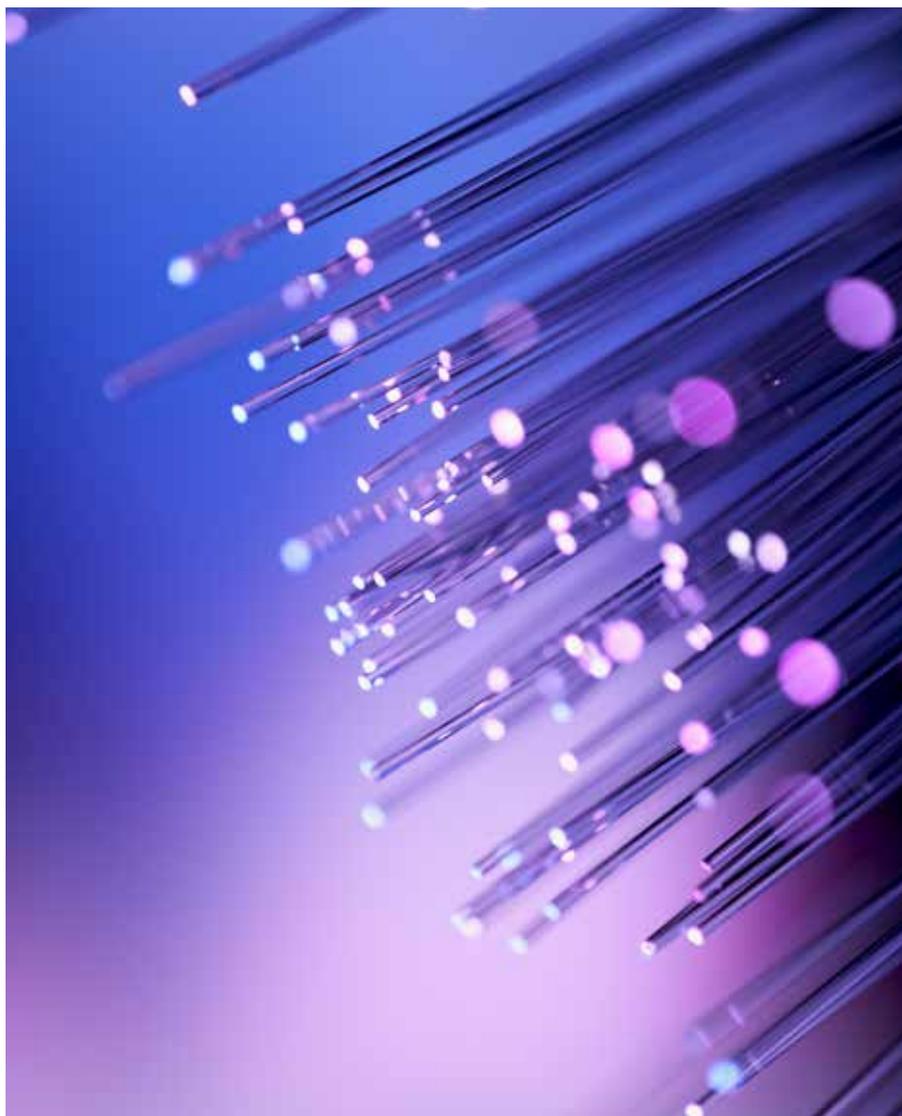
Dans un premier temps, les villes éligibles selon l'ARCEP (*l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes*), ont bénéficié d'une montée en débit en 2017.

La prochaine étape consiste à déployer la fibre optique jusque chez l'habitant.

Seine-et-Marne Numérique est en charge de déployer la fibre jusqu'à l'abonné pour les villes de **Carnetin, Chanteloup-en-Brie, Conches sur Gondoire, Dampmart, Guermantes, Jablines, Jossigny, Lesches, Montévrain, Pomponne, Ferrières-en-Brie et Pontcarré** avec une finalisation entre 2021 et 2022.

Pour les communes en **zones d'initiatives privées, Bussy-Saint-Martin, Gouvernes et Thorigny-sur-Marne** sont déployées par l'opérateur **SFR** et **Bussy-Saint-Georges, Chailfert, Collégien, Lagny-sur-Marne et Saint-Thibault-des-Vignes** sont déployées par l'opérateur **Orange**, avec une finalisation entre 2021 et 2023.

Tous les opérateurs commercialiseront leurs offres sur tout le territoire.



QU'EST-CE QUE LA FIBRE OPTIQUE ?

Une fibre optique est un **fil de verre ou de plastique**, plus fin qu'un cheveu, qui conduit la lumière.

Il en existe plusieurs technologies, la plus performante étant la **FtTH (Fiber to the Home)**.

C'est la plus chère et complexe à mettre en œuvre par rapport aux autres car elle nécessite de déployer la fibre jusqu'à l'abonné, mais étant évolutive, c'est également la plus pérenne.



Un très haut débit
d'au moins

100 MÉGABITS/S



Déploiement de la fibre
optique d'ici 2022
pour les

**20 COMMUNES
DU TERRITOIRE**



8 MOIS de phase
d'études

7 MOIS de travaux

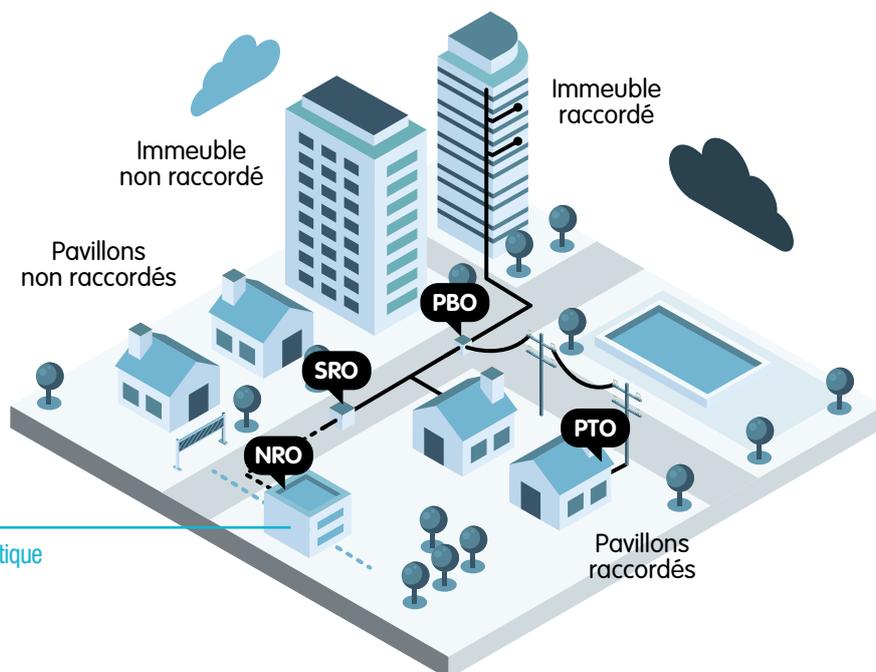
QU'EST-CE QUE LE NŒUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE (NRO) ?

Le NRO est le cœur du réseau. C'est de ce bâtiment que partent tous les signaux (internet, télévision, téléphonie) desservant les habitants de plusieurs communes à la fois.

COMMENT LA FIBRE ARRIVE CHEZ VOUS ?

- 1 - Des câbles partent du NRO vers les domiciles des abonnés.
- 2 - La première partie du réseau d'accès, appelée "transport" va du NRO jusqu'au SRO (sous-répartiteur optique). La seconde, "distribution" va du SRO au PTO (Point de Terminaison Optique), et est située chez l'abonné. En chemin, la fibre transite par le PBO (Point de Branchement Optique), généralement placé sur le palier ou à proximité de la maison.
- 3 - Du NRO au SRO, il faut faire passer des câbles par les infrastructures de génie civile existantes souterraines, (ouverture d'une chambre tous les 1 à 2 km, nécessitant des points de soudure de la fibre).
- 4 - Petit à petit, on aboutit au sous-répartiteur optique appelé aussi armoire de mutualisation ou point de mutualisation de zone (PMZ).
- 5 - Plus loin, un point de branchement optique (PBO) est installé au plus près des habitations dans la colonne montante de l'immeuble, en aérien sur un poteau, ou en façade.
- 6 - Dans le cas d'un immeuble, il ne reste alors plus qu'à remonter jusqu'à l'abonné en passant la fibre dans les différents étages et en installant un petit boîtier de terminaison optique qui permet de desservir jusqu'à six appartements.

La dernière étape consiste à tirer la fibre jusqu'au domicile de chaque abonné et lui installer une prise fibre optique sur laquelle sera branchée la box.

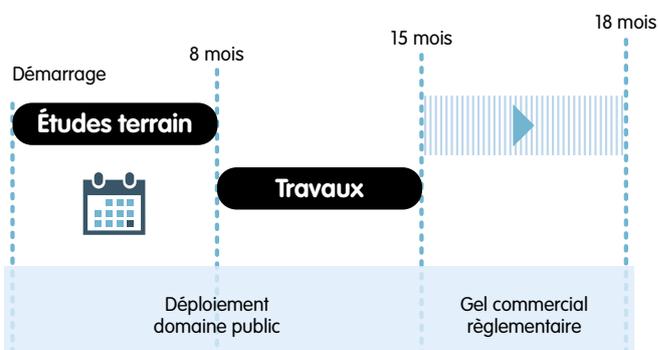


QUAND LA FIBRE ARRIVERA CHEZ VOUS ?

Les différentes études pour raccordement ont commencé sur la fin d'année 2019.

La phase d'étude dure 8 mois (étude de voiries, relevé de boîtes aux lettres, etc.) puis se poursuit par la phase de travaux plus longue (tirage des réseaux fibres, construction des points de mutualisation ou autres points de raccordements).

Durant la période de 3 mois, imposée par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP), les infrastructures de transport de données Internet sont inactives. Pendant cette période, aucun raccordement ne peut être effectué.



Il vous appartient par la suite de tester votre éligibilité sur l'opérateur de votre choix via leur site internet pour souscrire à une offre fibre.



Maison de la Nature

LE TOURISME



Le tourisme est une composante de la compétence développement économique qui s'exerce notamment à travers les missions confiées à l'office de tourisme intercommunal, Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC) créé en décembre 2005 par la communauté d'agglomération.

L'office de tourisme assure :

- L'**accueil et l'information touristique** sur le territoire de Marne et Gondoire
- La **promotion touristique** du territoire
- L'organisation d'**événements** à portée touristique en lien avec les acteurs locaux
- La gestion de la **halte fluviale** à Lagny-sur-Marne, du **Moulin Russon** à Bussy-Saint-Georges, de la **Maison de la Nature** à Ferrières-en-Brie et du **Moulin de Belle-Assise** à Jossigny.

Il accueille les visiteurs dans l'espace situé rue du Chemin de Fer à Lagny-sur-Marne.

L'office de tourisme assure par ailleurs la billetterie des centres culturels, grands événements intercommunaux et sites partenaires. Des visites guidées de Lagny-sur-Marne sont proposées (*adultes et scolaires*). Du centre historique aux bords de Marne, l'histoire de la ville est ainsi mise en valeur.



6 000 ACTES
DE RENSEIGNEMENTS
en 2022



86 %
TAUX DE CONFORMITÉ
aux exigences nationales
de qualité



540 PERSONNES
dont 350 scolaires
ont suivi 38 visites guidées
de Lagny-sur-Marne



Moulin de Jossigny

GRANDES ORIENTATIONS & RÉALISATIONS

Un réseau autour de la valorisation du patrimoine de Marne et Gondoire

- Les **Journées Européennes du Patrimoine** sont un rendez-vous plébiscité par les amoureux du patrimoine et autres curieux. 3000 personnes ont cette année découvert les sites et animations proposés par les acteurs du patrimoine en Marne et Gondoire.
- 20 **circuits de découverte ludique** sont désormais disponibles sur l'application **Baludik**. Les 750 téléchargements de cette année ont été autant d'occasions de valoriser le patrimoine des communes de Marne et Gondoire.
- Dans la série "*Promenons-nous dans*", ce sont les **parcs des Cèdres, des Frênes, des bords de Marne et de Rentilly** qui ont été mis à l'honneur durant l'été avec des visites botaniques appréciées d'une cinquantaine de visiteurs.
- Vecteurs d'attractivité, les métiers d'art sont mis chaque année en lumière lors des **Journées Européennes des Métiers d'Art** début avril. 16 ateliers ont ouvert leurs portes en 2022. Une newsletter dédiée est envoyée à 600 abonnés. La filière est par ailleurs mise en avant par Seine-et-Marne Attractivité avec le label Artisans du Tourisme.

Sensibilisation et formation des prestataires touristiques

- L'office de tourisme **apporte son expertise aux professionnels du tourisme** (développement durable, pilotage des outils numériques...) et les accompagne à la demande. Il développe par ailleurs sa présence sur les réseaux sociaux afin d'assurer une visibilité maximale au territoire de Marne et Gondoire.

Promotion de la découverte du territoire en mode doux

- L'office de tourisme promeut une découverte du territoire en mode doux. Ainsi **14 circuits de randonnée pédestre** ont été retravaillés avec les clubs de randonnée du territoire pour offrir aux visiteurs autant d'occasions de découvrir les points d'intérêt tant naturels que patrimoniaux. Le partenariat avec l'association des Géocacheurs franciliens permet de **proposer des balades ludiques ainsi que des opérations de nettoyage de la nature** comme celle initiée par l'aquarium Sea Life sur les bords de Marne en juin.
- Engagé dans le tourisme durable, l'office de tourisme, assisté par la jeune entreprise innovante Hoali Green, lutte contre l'utilisation des bouteilles en plastique au profit de la gourde en créant **une carte interactive avec les points d'approvisionnement en eau potable**. L'objectif : faciliter le remplissage de la gourde pour les randonneurs, habitants ou visiteurs. Le mouvement, baptisé **#gourde-friendly**, donne par ailleurs l'occasion de sensibiliser les acteurs du tourisme, cafetiers, restaurateurs ou autres lieux d'accueil.

L'office de tourisme continue à promouvoir le territoire hors de ses murs en allant à la rencontre des visiteurs sur le territoire et au-delà.

Les conseillers en séjour, aidés des Volontaires du Tourisme (stagiaires motivés, recrutés avec l'aide de la Région Île-de-France), sont présents sur les sites majeurs (centre aquatique, Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier...) ainsi que sur les manifestations en Marne et Gondoire ou hors territoire comme la Fête des Plantes à Blandy-les-Tours où 1060 personnes ont pu découvrir les atouts de notre patrimoine.

Sur la saison estivale, l'office de tourisme a ainsi pu renseigner 2300 personnes.



Halte fluviale

Fréquentation de la halte fluviale et valorisation des bords de Marne

- Le ponton de plaisance a accueilli **185 bateaux** entre avril et octobre 2022. Un léger retour des plaisanciers étrangers a été enregistré.
- Les balades fluviales sont plébiscitées par les habitants tout comme les touristes. **90 sorties ont été proposées pour un total de plus de 1000 passagers**. En juillet, avec le soutien de l'office de tourisme, un opérateur privé BBQ Boat 77 s'est installé à Lagny-sur-Marne pour proposer des locations de bateaux électriques sans permis.

En novembre, l'office de tourisme a participé au salon Slowww! organisé par Les Voies Navigables de France à Arles. Au sein d'un espace commun sous la marque de Seine-et-Marne Vivre en Grand, l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire a pu **promouvoir la rivière Marne en tant que destination touristique à part entière** (chambres d'hôtes, restaurants, activités nautiques, balades fluviales...).

Dans le cadre du projet **Riverside Cities**, et du programme d'échanges européens **Star Cities** conduit par le Comité du Tourisme du Val-de-Marne, l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire travaille étroitement avec ses voisins, le Val-de-Marne, la Seine-Saint-Denis et Paris - Vallée de la Marne afin de valoriser les bords de Marne pour des usages de loisirs et pour offrir une alternative aux visites classiques de la capitale.

Ce collectif, appelé **"Cap sur la Marne"** met en place un programme ambitieux d'événements et de produits touristiques. La Grande aventure, événement d'envergure rassemblant près de 1000 personnes, a été organisé en juillet avec une descente multimodale de la Marne (à pied, en vélo et en canoë) ponctuée de visites et intermèdes artistiques. Une quinzaine de croisières fluviales thématiques (dégustation, contées, nature...) ont été commercialisées à la belle saison. Ce collectif accompagne également les clubs nautiques de l'Est Parisien, afin de les aider à développer une pratique touristique.



185 BATEAUX
en 2022



4 760 VISITEURS
au Moulin Russon

3 550 VISITEURS
à la Maison de la Nature

1 600 PERSONNES
sensibilisées en ateliers
développement durable
extérieurs



357 000 €
DE TAXE DE SÉJOUR
collectés en 2021



Jardin de la Maison de la Nature

Le Moulin Russon, la Maison de la Nature et le Moulin de Belle-Assise

- **Le Moulin Russon a retrouvé sa fréquentation** d'avant la crise sanitaire, grâce notamment à des visites commentées et autres ateliers plébiscités par les familles. Des travaux de réaménagement des sanitaires sont programmés pour garantir un accueil optimal aux visiteurs.
- **Le jardin de la Maison de la Nature est désormais un espace pédagogique et d'expérimentation idéal pour la sensibilisation des publics** : potager, espace de compostage, verger, mare et mobilier varié composent ces 5000 m². Un animateur accueille les scolaires et le public individuel, assisté d'une chargée de développement pour la programmation des ateliers.
- **Le Moulin de Belle-Assise** à Jossigny est désormais ouvert de manière plus régulière.
- L'équipe de la Maison de la Nature et du Moulin Russon anime de nombreux ateliers dans les écoles, les médiathèques ou d'autres événements organisés sur le territoire. Ce sont ainsi plus de 1 600 personnes qui ont pu en bénéficier.

Taxe de séjour

- La taxe de séjour est de **357 000 € pour l'année 2021**, ce qui est nettement inférieur (46 %) à l'année précédente. La fréquentation touristique pourtant en légère reprise par rapport à 2020 a été le fait d'une clientèle de proximité. La taxe de séjour additionnelle mise en place par le Département est en vigueur depuis le 26 septembre 2016 sur le territoire. Une taxe de 15 % a par ailleurs été instaurée en 2018 au profit de la Région Île-de-France. Rappelons que le produit de la taxe de séjour collectée par les hébergeurs auprès de leurs clients est affecté aux dépenses liées à la **valorisation touristique et la gestion des parcs naturels**.





ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

/ Transition écologique

/ Cadre de vie

/ Agriculture

/ Préservation des milieux naturels et de la biodiversité

/ Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations (GEMAPI)

/ Eau et assainissement

Au-delà des actions menées autour de la trame verte et bleue, œuvrant à sa protection et à sa valorisation, l'année 2022 a vu se développer de nouveaux projets touchant à la fois au cadre de vie et à l'environnement du territoire :

la politique alimentaire, la qualité de l'air, la maîtrise des consommations énergétiques avec un Service Unique de la Rénovation Énergétique accessible à tous, la planification de la politique énergétique ou encore la gestion du risque inondation et la mise en place d'une stratégie contre les dépôts sauvages... Autant d'items qui contribuent à la qualité de notre environnement et à la qualité de vie des habitants et des usagers du territoire.



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Marne et Gondoire a mis à jour son bilan des émissions de gaz à effet de serre, établi en 2017 en même temps que le plan climat-air-énergie territorial (PCAET). **Ce bilan permet de mettre en lumière les efforts faits par la collectivité en matière de réduction de son empreinte carbone**, notamment en ce qui concerne le matériel, le fonctionnement global, la flotte de véhicules, etc. L'étude permet ainsi de confirmer l'effort réalisé sur les dernières années par la collectivité et d'identifier les domaines où des actions sont encore possibles pour les prochaines années.

APPROBATION DU PLAN AIR

Dans le cadre de la loi d'orientation de mobilités (LOM), la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est tenue d'**intégrer dans son PCAET un "plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques"**. Ce plan air doit notamment s'appuyer sur le plan de protection de l'atmosphère (PPA) établi à l'échelle régionale. Marne et Gondoire a approuvé son PCAET en mars 2021 avant la mise en application de la loi LOM et n'a donc pas pu intégrer un volet air spécifique. Aussi, une étude a été engagée dès février 2021 pour compléter le volet air du PCAET de Marne et Gondoire et répondre à cette obligation. Cette étude a permis de déterminer :

- L'état des lieux du territoire en matière de pollution atmosphérique
- Une stratégie sur la base de celle retenue et approuvée dans le PCAET
- Un plan d'actions pour répondre à cette stratégie

Les actions les plus structurantes du PCAET ayant un impact en matière de qualité de l'air ont été reprises. Les secteurs concernés sont ceux des **bâtiments, habitat, mobilité, transport, ainsi que l'agriculture et la nature**. Le plan d'actions comprend des actions à engager d'ici 2022 pour permettre l'atteinte des objectifs en 2025. Le plan air renforcé a été approuvé en octobre 2022 par le conseil communautaire de Marne et Gondoire. **Les objectifs définis à horizon 2030 visent une réduction de 12% des émissions de GES par rapport à 2015.**



107 INTERVENTIONS DEMANDÉES POUR LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

72 nids traités (au 4 octobre)



4 GRANDS AXES STRATÉGIQUES

172 actions,
89 orientations et
20 porteurs de projets
au sein du CRTE



228 DOSSIERS DE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE TRAITÉS

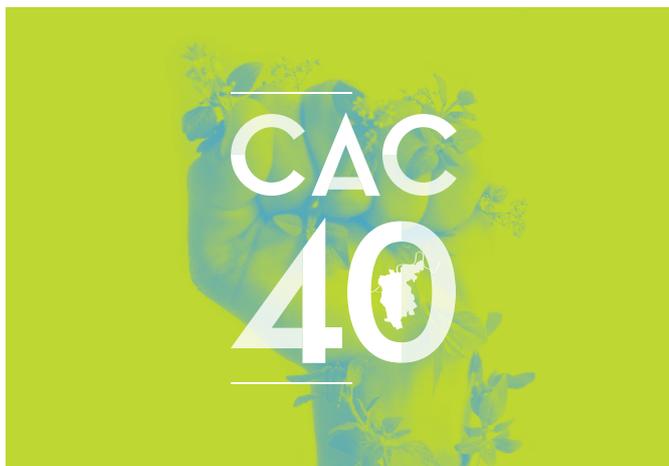
sur la première année
de service

LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le CRTE, Contrat de Relance et de Transition Écologique est la nouvelle forme de contractualisation de l'État avec les collectivités et les acteurs locaux. Il répond à une triple ambition : **transition écologique, développement économique et cohésion territoriale**.

Signé en décembre 2021 et articulé autour de 4 axes fondateurs du projet de territoire, le CRTE regroupe 20 maîtres d'ouvrages engagés dans 158 actions et 89 projets. Le premier avenant au contrat porte à 163 le nombre d'actions et à 75 le nombre de projets. Ce contrat vient **témoigner du dynamisme et de la qualité de la politique du territoire en matière de transition écologique**.

LE CAC 40, CONSEILLERS ET AMBASSADEURS DU CLIMAT



Dans le cadre de son CTE, Marne et Gondoire s'est dotée d'un conseil citoyen du climat, le "CAC 40", composé d'habitants et professionnels du territoire. Cette instance a pour objectif de **renforcer le dialogue entre les élus, les citoyens et les acteurs économiques du territoire et de faire émerger de nouveaux projets écologiques et solidaires**. À l'issue de l'appel à candidature lancé fin 2020, 40 citoyens ont été sélectionnés, 20 femmes et 20 hommes répartis en cinq collèges différents (16-25 ans, 25-65 ans, + de 65 ans, monde associatif et monde économique).

La réunion de lancement du CAC 40 a eu lieu le 2 février 2021. Des ateliers de travail et des formations ont été organisés durant l'année 2021 pour impliquer le CAC 40 aux projets portés par Marne et Gondoire. Début 2022, une présentation du budget prévisionnel de la direction de l'environnement de l'intercommunalité a été faite au CAC 40. Celle-ci a permis de répondre à certaines demandes des membres (formation notamment). Une réunion bilan a été organisée fin 2022.

Certains membres du CAC 40 ont notamment pu être **formés à l'animation de la Fresque du Climat ou encore à l'animation d'un atelier de cuisine de rue**. Les membres du CAC 40 ont également été invités et ont participé à des comités de suivi et ateliers de concertation concernant des projets de Marne et Gondoire (étude trame noire, projet alimentaire territorial, mise en place de casiers fermiers).

CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL

Marne et Gondoire a signé fin 2021 son Contrat d'objectifs territorial avec l'ADEME. Ce document permet de **bénéficier d'un accompagnement financier et technique pour les actions de transition écologique engagées sur le territoire** et de valoriser les résultats de ces actions locales. L'état des lieux a été finalisé fin 2022 et permettra d'envisager une labellisation de la démarche.

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL



Engagée fin 2020, l'étude du projet alimentaire territorial de Marne et Gondoire a pris fin en 2022. Sur la base du diagnostic alimentaire établi en 2021 et des enjeux identifiés pour le territoire, la stratégie alimentaire et son programme d'actions ont été déclinés, en concertation avec les partenaires et acteurs locaux. Le programme a identifié **11 actions prioritaires pour coordonner et impulser des actions sur le territoire visant à renforcer l'alimentation locale saine et durable**. Une première action a par ailleurs été engagée en 2022, le développement de casiers fermiers sur le territoire. Une enquête consommateur a été lancée en février. La forte participation à ce questionnaire (plus de 800 réponses) a permis de dégager des profils de consommateurs, les attentes et les besoins. **Les premiers casiers fermiers devraient pouvoir être mis en place sur deux sites du territoire en 2023 avec la participation de 4 agriculteurs et des apiculteurs du territoire**.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

VOTRE AGGLO VOUS ACCOMPAGNE
DANS LA **RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

France Rénov' SÛRE

CONSEILS GRATUITS POUR LES PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

+ d'infos sur www.marneetgondoire.fr
sure@marneetgondoire.fr - 01 60 07 89 19

Marne et Gondoire Agglo

MARNEetGONDOIRE
Communauté d'agglomération

ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE

Dans le cadre de la loi de transition énergétique, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est engagée dans la transition écologique avec la signature de son Contrat de Transition Écologique (CTE) en février 2020 mais aussi en approuvant son plan climat-air-énergie territorial (PCAET) le 15 mars 2021. Un des enjeux du PCAET de Marne et Gondoire est d'**accompagner les habitants dans l'optimisation de leur consommation d'énergie pour diminuer leur facture énergétique**. Pour cela, l'intercommunalité a choisi de s'appuyer sur l'outil mis en place par l'ADEME et le Département, le SARE, service d'accompagnement à la rénovation énergétique et le SURE, service unique de rénovation énergétique.

Une conseillère en énergie a été mise à disposition par Seine-et-Marne Environnement. Depuis septembre 2021, elle reçoit le public, uniquement sur rendez-vous, en mairies de Thorigny-sur-Marne et Montévrain un jour par semaine. **Une permanence tournante sur les communes a été mise en place** pour pouvoir accueillir les habitants au plus près de chez eux. Pour la première année de mise en place du service, 228 dossiers ont été traités (conseils simples, conseils personnalisés et accompagnement pour la réalisation de travaux de rénovation globale).

SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Les objectifs nationaux de renforcement de la part des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) dans le mix énergétique, visés notamment par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, et les objectifs européens, créent de nombreuses opportunités d'investissement dans ces filières. **Vent, rayonnement solaire, géothermie, biomasse, déchets... les ressources potentielles sont en effet multiples et les outils visant à encourager cette mutation se développent, tout en nécessitant de prendre en compte les réalités locales.**

Une réflexion globale et territorialisée, garantie d'un développement harmonieux des EnR&R à l'échelle de Marne et Gondoire, est donc un préalable à la définition de son mix énergétique et à sa mise œuvre. Cette démarche doit s'appuyer sur un schéma directeur des énergies.

La réalisation de ce schéma a été confiée au cabinet BL Évolution à l'été 2021, pour une durée de 10 mois, et vise à :

- Construire une vision partagée et une feuille de route commune à l'ensemble des acteurs pour la mise en œuvre de la transition énergétique du territoire
- Préciser les enjeux et ambitions en matière de politique énergétique
- Cibler les secteurs et zones prioritaires d'intervention

La poursuite de ces objectifs devant intégrer l'ensemble des données capitalisées à ce jour (CTE, PCAET, plan air renforcé, réseau de chaleur urbain, potentiel biomasse etc.), l'étude comprend ainsi :

- Le diagnostic avec la qualification des besoins et atouts du territoire : potentiel, production actuelle, consommations, besoins, etc.
- La proposition de scénarios d'approvisionnement dans une lecture économique et environnementale
- La définition d'une déclinaison opérationnelle du schéma directeur avec la validation d'une stratégie et d'un plan d'actions



10 447 TONNES
D'EMBALLAGES
collectées et triées par le SIETREM
en 2021



236 500 €
attribués par la Région
dans le cadre de
la subvention pour
le Fonds de propreté



280 TONNES
DE DÉPÔTS SAUVAGES
ramassées en 2022



LE CADRE DE VIE

LA LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES



Sur le territoire, les dépôts sauvages (déchets verts, issus du BTP ou ordures ménagères) sont devenus **une problématique pour la préservation du cadre de vie des habitants, dégradent l'environnement et engendrent des coûts croissants** liés aux opérations de nettoyage et à l'installation de dispositifs anti-intrusion.

Face à l'ampleur de ces dépôts sauvages, Marne et Gondoire a sollicité et obtenu une subvention régionale à hauteur de 236 500 € dans le cadre du dispositif "Fonds de Propreté Région". Ce dispositif a permis la mise en place d'un **plan d'actions pour la résorption des dépôts sauvages** sur le territoire avec notamment l'installation de 6 nouvelles barrières anti-franchissement sur les espaces naturels et la création d'un comité technique dédié.

Chaque membre du comité technique est doté d'une application mobile permettant de signaler et décrire des points de dépôts sauvages sur le territoire auprès de l'intercommunalité.

En 2022, la pose de **10 pièges photographiques** ont permis d'identifier des contrevenants suite à des dépôts sauvages. En complément de ces équipements, des panneaux d'information "site sous vidéo-surveillance" ont été installés sur le territoire. La stratégie de lutte contre les dépôts sauvages a permis de réduire leur tonnage comparativement à l'année dernière avec 222 tonnes ramassées de janvier à septembre 2022 contre 280 tonnes à la même période en 2021.

Afin de compléter cette stratégie, l'intercommunalité a réalisé, en 2022, **un guide "dépôts sauvages" à destination des élus du territoire** afin de leur donner les outils nécessaires à la gestion de cette problématique. Dans ce guide, les élus peuvent retrouver l'ensemble des procédures administratives (procès-verbal, courrier type de mise en demeure, courrier de rappel, etc.) à mettre en œuvre lors de l'identification d'un contrevenant.

LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

Les communes de Ferrières-en-Brie et de Pontcarré ont été plus récemment intégrées à Marne et Gondoire et ont fait l'objet d'un diagnostic visant à les intégrer à la **stratégie territoriale de prévention du bruit**. Celle-ci propose des actions que les collectivités, communes ou aménageurs, peuvent mettre en place en se basant sur le diagnostic.

Par ailleurs, l'adhésion de Marne et Gondoire à BRUITPARIF permet de mettre en place une veille acoustique de l'ensemble des acteurs. Un guide sur la lutte contre les nuisances sonores à destination des élus du territoire a été réalisé et diffusé en 2020. Un document permettant l'intégration des prescriptions du PPBE au sein des documents d'urbanisme des communes sera réalisé sous forme d'un guide et de fiches pratiques qui seront intégrées dans le guide "Du SCoT au PLU". Ce guide permet aux communes d'inclure des prescriptions techniques particulières d'aménagement, lors de la révision ou de la modification de leurs PLU, pour prévenir la problématique des nuisances sonores lors de la réalisation de futurs aménagements sur les communes.

L'AGRICULTURE

LES ACTIONS DE SOUTIEN DU PPEANP POUR LES AGRICULTEURS

Marne et Gondoire a établi, avec le concours du Département, un programme d'actions à mettre en œuvre au cours des 10 prochaines années au sein du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP). Approuvé en 2014, ce programme comportait 34 actions établies en concertation avec les partenaires. Le 15 mars 2021, Marne et Gondoire a créé un nouveau PPEANP sur les communes de Ferrières-en-Brie et Pontcarré, venant compléter celui créé en 2012 et 2014 par le Département (4600 ha).

Le PPEANP couvre à présent 5 830 ha d'espaces agricoles naturels et forestiers dont 884 ha sur Pontcarré et 353 ha sur Ferrières-en-Brie. Lors de la même séance, le conseil communautaire de Marne et Gondoire a approuvé le programme d'action du PPEANP complété de 4 nouvelles actions dont le lancement d'un projet alimentaire territorial. Il comporte à présent 38 actions dont plus de 70% sont déjà largement engagées voire terminées.

JACHÈRES FLEURIES

Depuis 2006, Marne et Gondoire propose aux agriculteurs de **mettre en place des jachères fleuries sur les parcelles non cultivées du territoire, en utilisant un mélange de semences locales et mellifères.** La communauté d'agglomération fournit les graines aux agriculteurs et aux communes intéressées, et indemnise les agriculteurs sur le travail du sol (préparation, semis, entretien, destruction mécanique du couvert). Ainsi, plus de 9,2 hectares ont été semés en 2022 par 4 agriculteurs et dans 14 communes du territoire.

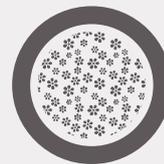
ATELIERS DE LA BIODIVERSITÉ



La 9^{ème} édition des ateliers de la biodiversité s'est tenue le 13 septembre 2022. Elle avait pour thème "territoire nourricier". De plus en plus d'initiatives en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durable, locale, saine et accessible voient le jour. La volonté des élus locaux de tendre vers l'autonomie alimentaire et de développer une capacité à répondre aux besoins alimentaires de la population est régulièrement au cœur des débats. Aussi ces ateliers ont permis de mettre en avant les leviers d'actions, les freins, les soutiens financiers et techniques pour tendre vers un objectif réalisable et non utopique.

Les ateliers ont réuni une quarantaine de participants, élus et techniciens venus échanger avec les acteurs du territoire sur les différentes initiatives et actions possibles.

Le samedi 17 septembre, en complément, la version grand public a permis de réunir une cinquantaine de personnes, à la Maison de la Nature à Ferrières-en-Brie, venues rencontrer les producteurs, apiculteurs, brasseurs, bibliothécaires, ludothécaires, etc. À cette occasion un atelier de cuisine, une fresque de l'alimentation mais également un jeu autour des auxiliaires de culture ont été proposés au public.



9 HECTARES DE JACHÈRES FLEURIES
semés sur le territoire



38 ACTIONS
établies dans le cadre
du PPEANP



50 EXPLOITATIONS
agricoles sur le territoire



5 830 HECTARES
d'espaces couverts
par un PPEANP

3 AGRICULTEURS
ont participé aux Journées
découverte de l'agriculture



45 PARTICIPANTS
aux ateliers de la biodiversité
le 13 septembre



2 BALADES NOCTURNES
organisées en 2022



35 HECTARES
à prospecter pour
la caractérisation de
zones humides



1,8 KM DE LINÉAIRE SUPPLÉMENTAIRE
à aménager sur les berges
de la Marne



5 PÉRIMÈTRES RÉGIONAUX D'INTERVENTION FONCIÈRE
représentant 4 147 hectares

LA PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITÉ

POLLUTION LUMINEUSE / TRAME NOIRE

Le développement des sociétés humaines s'est traduit par une urbanisation massive ces dernières décennies, qui s'est elle-même accompagnée d'une démultiplication des éclairages artificiels nocturnes. Ceux-ci génèrent une pollution lumineuse qui a de nombreuses conséquences sur la biodiversité : dégradation et fragmentation des habitats naturels, dérèglement des cycles biologiques, perturbation des relations proies-prédateurs... Il apparaît donc indispensable de **préserver et de restaurer un réseau écologique propice à la vie nocturne : la Trame noire.**

Fin 2020, la communauté d'agglomération a engagé une étude pour réaliser une trame noire sur le territoire et élaborer un plan d'actions pour la préserver voire la renforcer. Complétant la trame verte et bleue, la trame noire vise à préserver les espèces et leur habitat de la pollution lumineuse en définissant des zones sensibles où porter plus particulièrement l'attention des pouvoirs publics. Cette étude est composée de deux phases : la réalisation d'un diagnostic du territoire et la définition d'un plan d'actions "préservation et valorisation de la trame noire".

Il s'agit d'identifier et de diagnostiquer des couloirs d'obscurité potentiels, dits "corridors nocturnes", afin de connaître et comprendre l'état et les fonctionnalités des réseaux écologiques en période nocturne pouvant être impactés par l'éclairage urbain sur le territoire.

Achevé à l'automne 2022, ce travail a permis de mettre en évidence les secteurs prioritaires pour la mise en place d'actions de réduction de la pollution lumineuse.

Cette étude est une des actions du Contrat de transition écologique signé en février 2020, et a donc été réalisée, conformément au fil conducteur de ce dernier, en concertation avec les partenaires et habitants du territoire.

En parallèle, Marne et Gondoire a signé une convention avec le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) pour la réalisation d'une photographie aérienne nocturne du territoire. Les données ont été présentées à l'automne et apportent une vision d'ensemble de l'éclairage nocturne du territoire (public et privé).

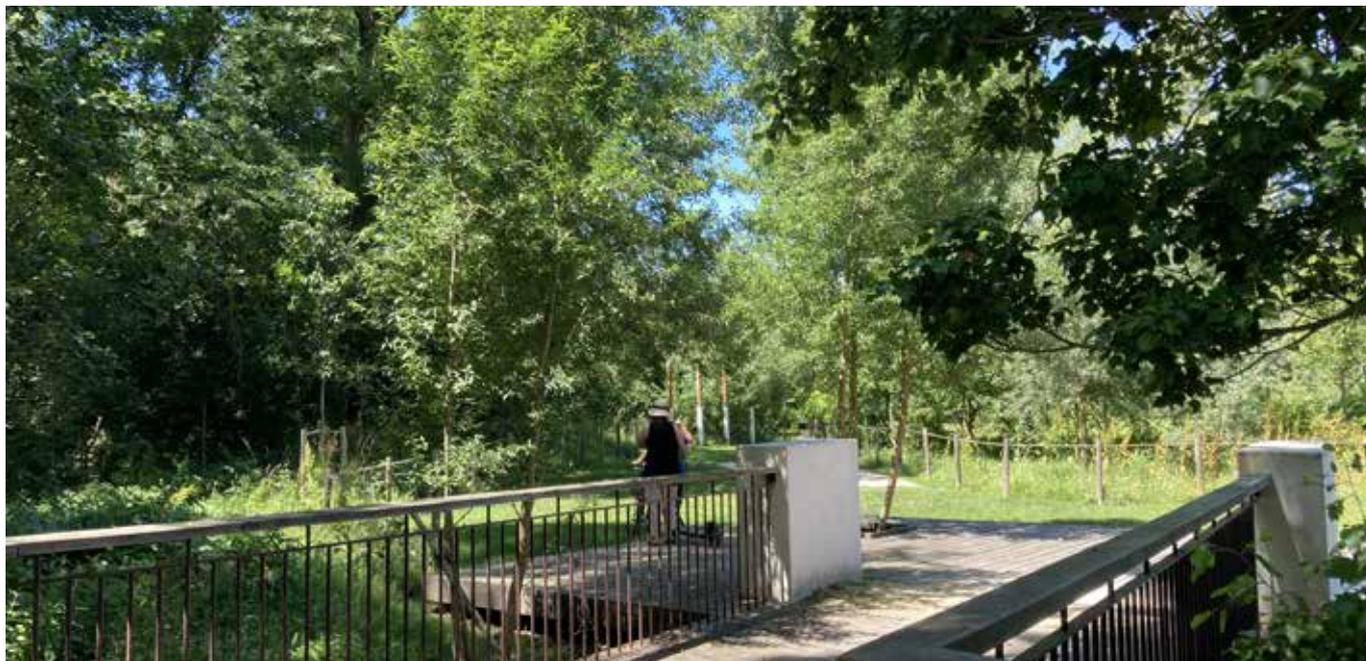
ORGANISATION DE BALADES NOCTURNES



Dans la continuité de l'étude "trame noire" menée sur le territoire, Marne et Gondoire a organisé deux balades nocturnes à Conches sur Gondoire et à Bussy-Saint-Martin en mars et en octobre.

Ces animations, réalisées à la tombée de la nuit, ont permis de sensibiliser le grand public à l'impact de la pollution lumineuse et à la protection de la biodiversité nocturne.

La sortie de l'automne a eu lieu le samedi 15 octobre 2022, jour de la 14^{ème} édition du Jour de la nuit, événement national de sensibilisation à la pollution lumineuse. Près d'une trentaine de participants étaient au rendez-vous à chaque balade leur permettant ainsi de découvrir leur territoire sous un autre angle.



LES ZONES HUMIDES

Afin d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réglementation liée à la protection des zones humides, Marne et Gondoire a missionné deux prestataires pour **mener des prospections et caractériser ou non la présence de zones humides sur des secteurs pré-identifiés du territoire**. Ces études portent sur les secteurs définis par le croisement des opérations d'aménagement programmées de tous les PLU du territoire avec la cartographie des zones humides potentielles établie par l'État. Une première campagne de prospections a été menée sur 8 communes du territoire durant l'année 2020 et s'est poursuivie sur l'année 2021. Une seconde campagne de prospections a débuté fin 2022 et se poursuivra début 2023. Des parcelles à l'ouest de l'autoroute A104

ont notamment fait l'objet d'une caractérisation. Celles-ci se sont avérées être humides.

Au total, 28 parcelles sur les 132 totales pourront être prospectées (défaut d'obtention d'autorisation pour les autres) et représentent 35 hectares sur un total de 51 hectares.

Les résultats de ces prospections terrain permettront aux communes de mieux les intégrer à leur PLU, aux porteurs de projets d'aménagements (communes, Marne et Gondoire et privés) de lever tout doute sur la présence d'une zone humide dans les périmètres des projets programmés et dans le cas contraire de mieux prendre en compte dans leurs projets la présence éventuelle d'une zone humide.





AMÉNAGEMENT DES BORDS DE MARNE

Le quai de la Gourdine à Lagny-sur-Marne

Le projet de **valorisation du quai de la Gourdine à Lagny-sur-Marne s'inscrit dans la poursuite du projet d'aménagement de la rive opposée de la Marne à Thorigny-sur-Marne et Dampmart**. Ces deux projets conjuguent renaturation des berges et aménagement de promenades. À Lagny, le linéaire de berges concernées s'étend sur 1 km entre le square de la Gourdine et le square du Canada (exclu), les prairies humides autour du ru du Bras Saint-Père sont incluses dans le projet.

Engagés depuis l'automne 2019, les travaux se poursuivent avec la quatrième des cinq phases, démarrée en septembre 2022 dans le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux. Un écologue expert est missionné pour garantir le bon respect de ces mesures. Ces travaux démarrent au droit de la rue de l'Imprimerie jusqu'au niveau du square Foucher de Careil (exclu). Les berges sont artificielles (rideau de palplanches, muret en béton, ancien perré maçonné, tunage en pieux bois, recouvertes d'éléments autobloquants en béton dégradé, etc.) et dégradées (bois délité, effondrements, cavités, etc.). Dans la continuité de la précédente phase, **l'enjeu du projet reste donc double : sécuritaire et écologique.**

La volonté du projet est de réaliser une restauration de ces berges qui puisse allier une efficacité de la protection faces aux contraintes mécaniques, hydrauliques, végétales à un enrichissement écologique et paysager :

- stabiliser, consolider les berges du site,
- améliorer la qualité de vie des citoyens et promeneurs,
- améliorer les conditions de circulations et limiter le stationnement,
- développer le tourisme et les loisirs.

Le principe d'aménagement de la berge renaturée constitue la majorité du linéaire du quai. Il est composé d'une promenade partagée où le piéton est mis en valeur. Le talus des berges est renaturé par une végétation humide, espèces héliophytes et de grands

arbres tiges de type saules, aulnes, frênes. Afin d'assurer au mieux l'ancrage de la berge et de résister à l'affouillement et à l'érosion, l'aménagement sous-fluvial se fait par un enrochement. Cette technique permet d'offrir des zones de caches pour les poissons.

Des belvédères et un platelage le long de la Marne offrent des espaces particuliers à l'interface. Ces aménagements animent la déambulation le long du quai de la Gourdine. Au droit du square Foucher de Careil, le projet prévoit la mise en place d'une plateforme sur la Marne d'une surface d'environ 400 m². Les partenaires financiers associés tout au long de l'élaboration du projet sont la Région Île-de-France, l'agence de l'eau Seine-Normandie et le Département de Seine-et-Marne.

Poursuite des aménagements à Lagny-sur-Marne et Montévrain

Au regard du succès des aménagements précédents, la communauté d'agglomération a souhaité poursuivre cette démarche de valorisation des berges de Marne sur les communes de Montévrain et Lagny-sur-Marne où les berges sont encore par endroits artificielles et dégradées.

À l'instar des autres communes, les berges artificialisées seront reprises et stabilisées en favorisant les techniques de génie végétal.

Ces aménagements permettent de renaturer les berges de Marne, renforcer la biodiversité au cœur de Marne-la-Vallée et associent également la mise en place de liaisons douces et d'espaces de promenade tournés vers la Marne.

Ainsi, Marne et Gondoire a engagé à l'automne 2022 une mission de maîtrise d'œuvre pour la définition d'un projet d'aménagement d'un linéaire d'environ 1,8 km sur les berges de la Marne, à Montévrain en amont au niveau du moulin de Quincangrogne, limitrophe avec la commune de Chessy, jusqu'au quai de la Gourdine à l'aval, à Lagny-sur-Marne. **Cet aménagement permettra de connecter les cheminements déjà présents sur Chessy et la passerelle Chessy/Dampmart et ceux du quai de la Gourdine à Lagny-sur-Marne.**



© Isabelle Lerable

GESTION ET ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS COUVERTS PAR UN PRIF

Les périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF) sont des outils mis en œuvre par l'agence des espaces verts de la Région Île-de-France (AEV). Le territoire de Marne et Gondoire est concerné par 5 PRIF :

- **L'espace naturel régional de la Vallée de la Marne**, sur la commune de Pomponne,
- **La forêt régionale des Vallières**, sur les communes de Dampmart, Pomponne, Thorigny-sur-Marne et Carnetin,
- **L'espace naturel régional de Brosse et Gondoire**, sur les communes de Bussy-Saint-Georges, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Conches sur Gondoire, Gouvernes, Guermantes, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Montévrain, Saint-Thibault-des-Vignes et Bussey-Saint-Martin,
- **La forêt régionale de Ferrières**, sur les communes de Bussy-Saint-Georges, Collégien, Jossigny, Ferrières-en-Brie et Pontcarré,
- **La promenade régionale de la Dhuis**, sur les communes de Dampmart, Thorigny-sur-Marne et Carnetin.

L'ensemble de ces périmètres représente une superficie totale de **4 147 hectares** environ sur lesquels l'AEV effectue une veille foncière. Au sein de ces périmètres, l'AEV a en gestion 1 821,6 hectares de propriétés régionales. Environ 3 500 hectares sur les 5 830 hectares du PPEANP sont couverts par un PRIF.

L'AEV intervient au sein de ces PRIF en matière de gestion, d'entretien, de protection et de mise en valeur, et de restauration des milieux naturels, de bois, de forêt, de promenades, d'espaces agricoles périurbains et d'ouverture au public pour le compte de la Région Île-de-France.

Une convention de l'AEV portant sur la participation financière à la prise en charge des frais d'entretien des espaces naturels et forestiers régionaux au sein des PRIF pour les années 2022-2024 a été négociée avec la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire. Ce projet de convention d'une durée de 3 ans, applicable à compter du 1^{er} septembre 2022, vise donc les 1 684,3 hectares d'espaces d'intérêt écologique qui sont directement gérés par l'AEV et ouverts à la fréquentation du public. La participation annuelle de Marne et Gondoire est proposée à hauteur de 170 000 €.

Les dépenses concernées par la participation correspondent à :

- des travaux d'entretien liés aux espaces naturels tels que la collecte des déchets, l'enlèvement des dépôts sauvages, la tonte, l'élagage, l'abattage d'arbres, le remplacement de mobilier, etc.
- des tournées de veille par rapport à la sécurité des sites et des tournées de signalement (contrôle de l'état des sites et des anomalies signalées),
- la surveillance des sites des Vallières et de l'aqueduc de la Dhuis (tournées équestres, cycles et opérations de polices ponctuelles)



**2 BARRAGES
ET 1 DIGUE** gérés
par la communauté
d'agglomération



**2 BASSINS/ÉTANGS
OUVERTS À LA PÊCHE**
sur le territoire



**34 BASSINS DE
RÉTENTION D'EAU
PLUVIALE**
gérés par Marne et Gondoire

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

PLAN DE GESTION DES COURS D'EAU DU TERRITOIRE

Fin 2017, Marne et Gondoire a engagé une étude pour la réalisation d'un plan de gestion des cours d'eau de son territoire. Cette étude vise à **compléter les connaissances sur les milieux aquatiques** du territoire, **élaborer la stratégie de suivi et d'évaluation des effets écologiques** des opérations des restaurations des rus et bassins, **préserver les habitats aquatiques** sur le plan qualitatif et quantitatif, **favoriser la présence d'espèces patrimoniales** (faune et flore), et aussi **se prémunir contre le risque d'inondation**. Près de 43 km de cours d'eau ont été ainsi parcourus par les équipes d'experts hydrologues, écologues et géomètres et 194 tronçons (portion de cours d'eau) homogènes identifiés sur le linéaire (dont 98 en bon état). Une modélisation hydraulique a été réalisée afin d'identifier les secteurs les plus exposés aux risques d'inondation sur le territoire et mieux identifier les actions à mettre en œuvre par la suite.

Les travaux préconisés dans l'étude sont notamment :

- Remises à ciel ouvert de tronçons busés,
- Dérasement de seuils transversaux,
- Création de zones d'habitats favorables à la faune piscicole,
- Restauration de la morpho-dynamique du cours d'eau,
- Mise en place d'aménagements favorisant les échanges entre les espèces.

Afin de pouvoir faire réaliser les travaux dans un délai raisonnable avec une réactivité satisfaisante, un marché de maîtrise d'œuvre à bons de commande a été engagé fin 2022.

Travaux de remise à ciel ouvert du ru Bicheret à Montévrain

En 2022, les travaux de réouverture du ru du Bicheret à Montévrain ont pris fin. Ces travaux visaient à **améliorer l'état écologique du site et restaurer la continuité écologique et le fonctionnement hydraulique du cours d'eau busé**. L'aménagement d'une annexe hydraulique permet aussi de lutter contre l'aléa inondation du secteur tout en diversifiant les habitats. À cette occasion, l'ouvrage de franchissement de la voirie a également été modifié pour supporter des crues plus importantes.

Les travaux ont été inaugurés le 23 septembre 2022 en présence notamment des financeurs, des communes de Lagny-sur-Marne et Montévrain, des élus de Marne et Gondoire, des services de l'État et de la fédération de pêche.

Ru Bicheret busé avant travaux



Ru Bicheret après travaux





© Muriel Teyssier

Aménagement du ru de la Brosse au Dojo de Ferrières-en-Brie

Le tronçon du ru de la Brosse au niveau du Dojo de Ferrières-en-Brie est actuellement constitué de plusieurs seuils et d'un système de busage sur un linéaire de 50 mètres, il présente un obstacle pour la continuité écologique et subit des débordements fréquents.

Une première étude de faisabilité, réalisée en septembre 2020, a permis de mettre en évidence les caractéristiques hydrauliques de l'ensemble des seuils et canalisations présents actuellement à côté du Dojo à Ferrières-en-Brie. Ensuite, ont été déterminées les causes et les occurrences des débordements. Des solutions ont été proposées afin de remédier à ces problématiques hydrauliques : **la limitation des débits en amont du Dojo et l'augmentation de la section d'écoulement.**

Un avant-projet a été réalisé en 2022 et a permis de définir des préconisations de travaux notamment la création de nouvelles canalisations et d'un dalot. Une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée en fin d'année pour la finalisation du projet d'aménagement et le suivi des travaux.

Mise en place d'une déclaration d'intérêt général pour l'entretien des cours d'eau

L'étude pour la réalisation du plan de gestion des cours d'eau a permis de mettre en évidence la nécessité de mener des opérations d'entretien des cours d'eau de Marne et Gondoire. Celles-ci ont été estimées à 200 000 € HT sur l'ensemble du linéaire pour les 5 premières années.

Plus spécifiquement, les prestations d'entretien sont :

- les interventions sur la végétation (fauche, élagage, sélection de la ripisylve, gestion des espèces exotiques envahissantes, plantations...)
- gestion des embâcles et chablis
- gestion des déchets

L'exercice de la compétence GEMAPI par l'intercommunalité ne remet pas en cause les droits et devoirs des propriétaires fonciers. Ainsi, **le propriétaire est toujours responsable de l'entretien courant du cours d'eau pour permettre un libre écoulement des eaux et de la préservation des milieux aquatiques situés sur ses terrains** au titre du Code de l'environnement en contrepartie du droit d'usage de l'eau et du droit de pêche. Pour autant, des carences dans l'entretien des cours d'eau par les propriétaires sont constatées sur certains secteurs et des travaux s'avèrent nécessaires pour rétablir le bon état de la trame bleue et limiter l'aléa inondation pour protéger les biens et les personnes.

Aussi, afin de permettre la réalisation des prestations d'entretien en domaine privé, Marne et Gondoire a recouru à une déclaration d'intérêt général (DIG) "entretien". Cette autorisation prise par arrêté préfectoral s'établit sur une durée de 5 ans renouvelable et permet de répondre aux besoins d'intervention des pouvoirs publics sur ces milieux.

Les propriétés privées représentent 41 % du linéaire concerné par les travaux de restauration et d'entretien. Cependant, la majorité des cours d'eau présentant un enjeu important en termes d'entretien est situé en domaine privé.



SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT ET AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES

Études de dangers

Depuis la publication du décret n°2015-526 du 12 mai 2015, les ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations doivent faire l'objet d'une demande de classement de la part de la collectivité qui dispose de la compétence GEMAPI. Ainsi, la communauté d'agglomération, en tant qu'autorité gémapienne, a lancé en octobre 2022 **les études de dangers du système d'endiguement du quai Pré Long à Lagny-sur-Marne et des aménagements hydrauliques des barrages de la Loy à Gouvernes, de la Broce à Bussy-Saint-Georges et des Corbins à Montévrain** en vue du renouvellement de leurs autorisations environnementales.

Les objectifs sont :

- Exposer les dangers que peuvent présenter les ouvrages
- Décrire les principaux accidents susceptibles d'arriver, leurs causes, leur nature et leurs conséquences
- Justifier les mesures propres à réduire la probabilité et les effets de ces accidents
- Renouveler les autorisations environnementales des ouvrages

L'intercommunalité a réalisé de mars à juin 2022 une étude géotechnique des ouvrages, un prérequis aux études de dangers.

Surveillance et exploitation des ouvrages

En tant qu'exploitant de 3 ouvrages classés, les barrages de la Loy et des Corbins et le système d'endiguement du quai Pré Long, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a des obligations réglementaires de surveillance et d'entretien de ces derniers. Dans ce cadre, la collectivité a réalisé 2 visites par ouvrage ainsi que des surveillances au mois de janvier au niveau du barrage de la Loy (en période de crue exceptionnelle et suite à un événement particulier) et de la digue du quai Pré Long.

L'ensemble des ouvrages a été soumis à des sondages géotechniques dans le cadre des études préalables aux études de danger.

Sur le **barrage de l'étang de la Loy**, la buse de l'exutoire du déversoir présente des désordres importants : oxydation des boulons et du revêtement intérieur de la buse, infiltrations et perforations. L'intercommunalité a donc lancé en 2022 les études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la buse par tubage. Les travaux sont prévus en 2023 pour un coût estimatif de 219 000 € HT.

Par ailleurs, sur le **barrage des Corbins**, des interventions de mise aux normes de la grille anti-intrusion de la galerie aval et de pose d'une nouvelle échelle limnimétrique ont été réalisées.

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE

Renouvellement de la convention de partenariat avec l'EPTB Seine Grands Lacs

Avec l'exercice de la compétence GEMAPI, la communauté d'agglomération a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2019 un **partenariat avec le Syndicat Mixte EPTB Seine Grands Lacs**, formalisé par une convention.

Au regard de la situation du territoire de Marne et Gondoire (territoire à risque d'inondation pour partie, absence de syndicat de rivière), l'intercommunalité a renouvelé en septembre 2022 son partenariat avec l'EPTB afin de bénéficier de son expertise et de son accompagnement pour les missions d'animation, de coordination, d'information et de conseil suivantes :

- Accompagnement à la mise en œuvre du Décret digues ;
- Accompagnement dans la réalisation ou mise à jour de plans communaux de sauvegarde et la formalisation d'exercices de gestion de crise à petite échelle (PPMS, PCA, PCS, etc.) à destination des communes, des EPCI à fiscalité propre et des établissements publics (action PAPI et hors PAPI).
- Diagnostic de vulnérabilité territoriale aux inondations et aux étiages

Cette convention, d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, fait l'objet d'une participation financière annuelle d'un montant de 10 664 €.

Programme d'actions de prévention des inondations de la Seine et de la Marne franciliennes 2022-2027

Quatre communes du territoire (Thorigny-sur-Marne, Pomponne, Lagny-sur-Marne et Saint-Thibault-des Vignes) sont reconnues comme territoire à risques importants d'inondation (TRI) de la métropole francilienne, ce qui implique de mener des actions pour limiter l'impact des inondations sur la santé humaine, l'environnement et l'activité économique.

Afin d'être accompagné financièrement dans la mise en œuvre de son plan d'actions en matière de prévention des inondations, Marne et Gondoire s'est inscrite en 2022 dans la démarche du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes 2022-2027. L'EPTB Seine Grands Lacs pilote, anime et coordonne sa mise en place.

Ce programme intègre des actions découlant de l'étude de la vulnérabilité aux inondations du territoire de Marne et Gondoire, du plan de gestion des cours d'eau et des visites techniques approfondies du système d'endiguement du quai Pré Long à Lagny-sur-Marne et des aménagements hydrauliques (le barrage de la Loy à Gouvernes, le barrage des Corbins à Montévrain et le barrage de la Broce à Bussy-Saint-Georges). Elles s'articulent autour de 5 axes :

Axe 1 amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Axe 3 alerte et gestion de crise

Axe 5 réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Axe 6 gestion des écoulements

Axe 7 gestion des ouvrages de protection hydrauliques

La labellisation du PAPI Seine et Marne franciliennes 2022-2027 est prévu en juin 2023. Les actions labellisées au sein de ce programme peuvent ouvrir droit à des subventions de l'État via les "fonds Barnier", de l'AESN ou du Conseil Départemental.





**99 DOSSIERS
EN 2021**

(soit un total de 336 462 €)



**4 670 000 € TTC
DE TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT**

**500 000 € TTC
DE TRAVAUX
POUR LA GESTION
DES EAUX PLUVIALES
URBAINES**

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire gère 4 services publics au sein de la compétence eau et assainissement : l'assainissement collectif, l'assainissement non-collectif (SPANC), la gestion des eaux pluviales urbaines et l'eau potable. Elle est adhérente au Siam (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée) en matière de transport, dépollution des eaux usées, élimination des boues produites et gestion de la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes.

COLLECTE DES EAUX USÉES ET GESTION DES EAUX PLUVIALES DE RUISSELLEMENT

Divers travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement et de gestion des eaux pluviales ont eu lieu sur le territoire en 2022, notamment à Pomponne, Dampmart ou Ferrières-en-Brie.

De plus, la communauté d'agglomération a lancé en décembre 2020 pour une durée de deux ans une étude pour son prochain schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales (SDAGEP), dont les objectifs sont les suivants : établir un diagnostic du fonctionnement et de l'état des ouvrages d'assainissement du territoire, évaluer les problèmes liés à la gestion des eaux pluviales urbaines, définir les futurs besoins en fonctions de l'évolution du territoire, et modifier si nécessaire des zonages (eaux usées) communaux. Le but étant d'élaborer des futurs programmes pluriannuels d'investissement pour les travaux d'assainissement et de gestion des eaux pluviales sur les dix prochaines années.

Grâce notamment aux 4000 grilles avaloirs présentes sur le territoire de Marne et Gondoire, les réseaux des eaux pluviales collectent les eaux de ruissellements pour permettre leurs rejets dans le milieu naturel. Selon le lieu, le milieu recep-teur peut être la Marne, un ru (de la Gondoire, de la Brosse, Sainte-Genève...) ou un plan d'eau (étang de la Loy, de la Brosse, etc.).

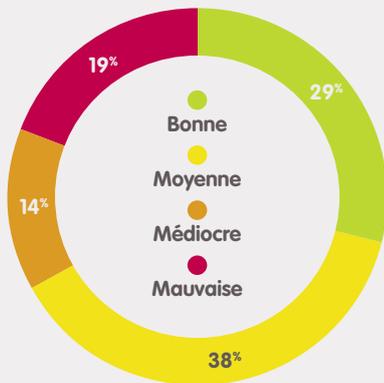
Les eaux usées et les eaux de pluies sont collectées dans un seul et même réseau, appelé réseau de type unitaire. En raison des risques de pollution du milieu naturel, ces réseaux sont progressivement supprimés au profit des réseaux séparatifs.

RÉSEAU DE TYPE SÉPARATIF



RÉSEAU DE TYPE UNITAIRE





Classe de qualité physico-chimique 2021

Répartition des cours d'eau et plans d'eau pour l'année 2022 selon les classes de qualité de l'arrêté du 27 juillet 2018 (DCE)

**ICI COMMENCE
LA MARNE
NE RIEN JETER**

QUALITÉ DE L'EAU

Qualité des masses d'eau

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, par sa compétence GEMAPI mais également assainissement et environnement doit répondre à des enjeux d'intérêt général comme la contribution au retour du bon état des masses d'eau de surface (cours d'eau et plans d'eau) imposé par la Directive cadre sur l'eau appelée, Directive européenne transposée dans le droit national. **Le ru du Bicheret, le ru de la Gondoire et ses affluents doivent ainsi atteindre d'ici 2027 l'objectif de qualité 1 B ou la classe de "bonne" fixé par la Directive cadre européenne sur l'eau.**

C'est dans ce contexte que l'intercommunalité a conduit à nouveau en 2022 un programme d'observation de la qualité de ses cours et plans d'eau. Ce travail permet de déterminer à la fois la qualité physico-chimique et biologique des milieux aquatiques.

Les objectifs sont :

- Identifier les problèmes qualitatifs et écologiques sur les plans d'eau et sur les cours d'eau.
- Mettre en évidence d'éventuelles pollutions accidentelles ou chroniques pour les identifier et chercher à les corriger.
- Suivre l'évolution des milieux à la fois sur le long terme et d'une année sur l'autre, afin de mettre en évidence les potentialités et identifier les risques de dégradation.
- Répondre aux obligations réglementaires pour les bassins d'eaux pluviales ayant fait l'objet d'une autorisation environnementale loi sur l'eau (soit une trentaine de bassins en eau).

Opération "Ici commence la Marne"

Le territoire de Marne et Gondoire est **régulièrement confronté à des pollutions de ses cours d'eau et étangs** consécutives à des déversements de déchets ou de produits chimiques directement dans les avaloirs (grilles) d'eaux pluviales.

C'est pour cette raison que l'intercommunalité a souhaité rappeler à la population que les eaux pluviales recueillies par les avaloirs sont directement connectées au milieu naturel récepteur (cours d'eau). La campagne de sensibilisation "Ici commence la Marne", mise en place en 2019 et poursuivie les années suivantes a permis de **rappeler les bons gestes**, à savoir de ne plus rien jeter dans les avaloirs (produits chimiques, mégots etc.). Le message "Ici commence la Marne - Ne rien jeter" est ainsi appliqué à l'aide de pochoirs au niveau des avaloirs visibles, sensibles. En 2022, 15 communes du territoire ont bénéficié de cette campagne ou de matériel permettant de réaliser les marquages en interne.

Gestion des pollutions accidentelles

La communauté d'agglomération a également mis en place en 2022 un **protocole de gestion des pollutions accidentelles** touchant les cours d'eau ou les plans d'eau.

En 2022, Marne et Gondoire est intervenue sur 6 pollutions accidentelles. Elles ont concerné le ru de la Gondoire à Conches (fioul) et à Gouvernes (produits issus d'un chantier de ravalement de façade), l'étang de la Loy à Gouvernes (bloom de cyanobactéries) et le bassin de Fontenelle à Montévrain (bloom de cyanobactéries).







ARTS & LETTRES

/ Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier

/ Les grands événements et festivals

/ Le conservatoire intercommunal

/ Le réseau des médiathèques

/ Culture et handicap

Depuis sa création, la communauté d'agglomération confère à la culture une place de choix au cœur de son territoire, désireuse d'en faire un véritable outil fédérateur auprès des habitants de Marne et Gondoire.

Ainsi depuis plus de dix ans, elle mène des actions culturelles sur l'ensemble du territoire en faveur de la création contemporaine (*arts visuels et spectacles vivants*) et de la diffusion artistique, avec l'objectif de permettre à tous les publics de profiter d'une offre riche et de qualité. Pour cela, des équipements culturels dédiés gérés par la communauté d'agglomération sont répartis sur l'ensemble du territoire : 13 médiathèques (*11 gérées par la communauté d'agglomération et 2 par les communes*), 7 sites d'enseignement musical (et 3 associés), 1 site d'enseignement artistique (arts plastiques), le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier et le musée intercommunal.

LE PARC CULTUREL DE RENTILLY - MICHEL CHARTIER, ÂME CULTURELLE DE MARNE ET GONDOIRE

Véritable poumon vert au cœur du territoire, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier allie propositions artistiques et culturelles, patrimoine et espaces paysagers.

Composée du château de Rentilly qui accueille depuis janvier 2022 le musée inter-communal, d'une nouvelle bibliothèque et d'une salle de spectacles, la diversité de ses espaces permet une ouverture culturelle riche et variée, grâce à une programmation artistique destinée à un large public. Les festivals de Marne et Gondoire, inscrits à la fois au cœur du domaine et sillonnant le territoire renforcent l'ambitieuse politique culturelle de la communauté d'agglomération ainsi que les missions d'accès à la culture pour tous qu'elle s'est fixées.

L'année 2022 marque les débuts d'un plan de valorisation globale du Parc culturel avec un nouveau projet pour le château de Rentilly, l'inauguration d'une nouvelle bibliothèque et la création de nouvelles manifestations, le festival Piano Si, Piano La ou bien encore les Vacances au Parc.

L'ART AU CŒUR DU PARC

Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier souligne la volonté de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire d'en faire un lieu dédié à l'art, au service de la valorisation de la création. Toutes les formes y sont représentées, du spectacle vivant aux expositions d'art visuel.

Des spectacles et rencontres tout au long de l'année

Des spectacles et des ateliers sont largement proposés au jeune public tous les mercredis ainsi que certains dimanches et pendant les vacances scolaires, dans le cadre d'une programmation printemps-été et automne-hiver. Le public adulte est quant à lui invité à des rencontres avec des artistes, des conférences autour de l'art, des visites du domaine ou des expositions en cours. Chaque week-end, un large public a la possibilité de participer à un rendez-vous au Parc culturel, allant de la visite d'exposition à des rendez-vous botaniques, d'un atelier jeune public à un concert pour les tout-petits.

La programmation pluridisciplinaire permet de découvrir des spectacles très différents ; théâtre, danse, marionnettes, conte, théâtre d'objet ou bien encore musique. Les compagnies ou artistes invités sont nationalement ou internationalement reconnus.

Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier accueille des compagnies à l'occasion de "résidences" permettant la création – ou la poursuite de création – de leur spectacle au sein de l'espace des arts vivants. Certains de ces artistes mènent également des actions culturelles sur le territoire en direction des publics scolaires ou de structures spécialisées.

OUVERTURE DU PARC
CULTUREL DE RENTILLY
09/2006



RÉHABILITATION
DU CHÂTEAU
11/2014



**PLUS DE 1 000
VISITEURS**

SUR LE 1^{ER} MOIS D'OUVERTURE
DE L'EXPOSITION



LE CHÂTEAU DE RENTILLY

L'année 2022 a été marquée par le transfert à la communauté d'agglomération de la collection du musée latignacien Gatién-Bonnet et de la gestion du musée devenant ainsi intercommunal. Pas moins de 9 000 œuvres, peintures, dessins, photographies et pièces archéologiques composent la collection du musée intercommunal, favorisant le déploiement du projet culturel autour des arts visuels, avec l'accueil d'une collection permanente mise en lumière lors d'expositions thématiques.

Ouvert à tous les publics, le château est un lieu de vie artistiquement foisonnant dans lequel il est possible de voir une exposition, découvrir des œuvres anciennes et contemporaines, participer à une expérience de création d'œuvre en famille ou en groupe, rencontrer des artistes, assister à des visites thématiques et originales, partager avec ses enfants des jeux artistiques (puzzles, memory autour des œuvres de l'exposition). Une équipe de médiation accueille et renseigne les visiteurs ; elle conçoit des outils de médiation pour éveiller le jeune public à l'art.

Après le succès de l'exposition *Paysages rêvés paysages réels* qui a accueilli plus de 10 000 visiteurs pour découvrir les œuvres de la collection, notamment celles de Léo Gausson ou Émile Cavallo-Péduzzi, ainsi que celles d'artistes contemporains comme Anaïs Lelièvre, c'est l'exposition *Les Yeux dans les yeux* qui suscite l'enthousiasme et la curiosité du public.

Ouverte depuis le 30 septembre 2022, l'exposition a reçu plus de 1 000 visiteurs sur son 1^{er} mois d'ouverture. Sur la question du portrait, cette exposition fait se côtoyer des œuvres des XIX^e et XX^e siècles, issues de la collection du musée, ou issues de collections privées, et des artistes contemporains. Un espace de médiation accueille les enfants et les familles permettant une appropriation des œuvres d'une manière ludique.

Le château de Rentilly, musée intercommunal accueille de nombreux groupes, écoles, centres de loisirs, structures handicap, etc.

Depuis son arrivée au château, le musée intercommunal a accueilli 66 groupes scolaires, soit 2410 personnes.

L'ÉVEIL ET LA SENSIBILISATION AUX ARTS ET À LA CULTURE SUR TOUT LE TERRITOIRE

Au-delà de ses missions de diffusion et de promotion des arts vivants et visuels, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier mène une mission d'accès à la connaissance, d'éveil, d'initiation et de sensibilisation aux arts et à la culture pour tout type de public : classes, associations, centres de loisirs, foyers d'accueil, centres sociaux et professionnels (enseignants, bibliothécaires, etc.). En ce sens, il s'attache à développer l'accueil des groupes par le biais d'une médiation de qualité adaptée à chacun des publics.

Les groupes scolaires (tous niveaux confondus) représentent plus de la moitié des groupes accueillis. En 2022, le Parc a accueilli 149 groupes au sein de divers ateliers organisés sur le domaine autour de l'art, de la botanique, des expositions ou de la découverte du domaine.

Parcours artistiques et culturels

Au-delà de l'accueil des groupes, des actions culturelles approfondies se déroulent en partenariat avec des structures du territoire.

Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier participe notamment au dispositif Triple-Mix(te), en direction des lycéens, aux côtés de La Ferme du Buisson de Noisiel et du Centre Photographique d'Île-de-France situé à Pontault-Combault. La plasticienne Mathilde Geldhof a proposé des ateliers photographiques auprès de plusieurs classes du lycée Van Dongen de Lagny-sur-Marne. L'école élémentaire Les Loupiots de Chanteloup-en-Brie a quant à elle accueilli la compagnie de danse contemporaine *L'Yeuse* à l'occasion d'une semaine complète d'ateliers et de rencontres.

La classe, l'œuvre / Nuit européenne des musées

En mai 2022, s'est tenue la **première Nuit européenne des musées au château** permettant la restitution du dispositif national *La classe, l'œuvre*. Ce dispositif a permis à 3 classes d'écoliers et de lycéens de se familiariser avec les collections du musée au cours de séances menées autour d'une œuvre.

Les enfants du patrimoine

À l'occasion de cet événement national organisé par les CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement), 3 classes élémentaires ont participé à une journée, mêlant découvertes et temps pratiques, d'une part autour des chênes du parc et d'autre part autour des métiers de l'exposition.

MICRO-FOLIES

Découverte d'un musée numérique

En septembre 2021, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier s'est doté d'une **Micro-Folie, musée numérique nomade proposé par la Villette et porté par le ministère de la Culture**. Par le biais de tablettes et de projections, ce dispositif permet de présenter des œuvres issues des collections de musées prestigieux, nationaux et internationaux, tels que le Centre Pompidou, le Château de Versailles, le Louvre, le Musée national Picasso-Paris, le musée d'Orsay, la Réunion des musées nationaux - Grand Palais... afin d'en découvrir les trésors.

La Micro-Folie nomade se déplace aussi bien dans les classes que dans les médiathèques du territoire, ainsi que dans les centres sociaux, à l'occasion d'animations spécifiques ; elle a ainsi vocation à rayonner sur l'ensemble de la communauté d'agglomération pour un accès renforcé et élargi aux œuvres d'art.



149
GROUPES

accueillis en 2022

938
SPECTATEURS

pour la 14^{ème} édition du festival

FRISSON BAROQUE

5 JOURS DE FESTIVAL
ET 15 CONCERTS OU SPECTACLES
MUSICAUX

+ DE 6 000
SPECTATEURS

pour la 17^{ème} édition du festival

PRINTEMPS DE PAROLES

6 JOURS DE FESTIVAL
ET 87 REPRÉSENTATIONS

1 450
SPECTATEURS

pour la 7^{ème} édition du festival

AUTOMNE JAZZ

6 JOURS DE FESTIVAL
ET 9 CONCERTS

LES GRANDS ÉVÉNEMENTS ET FESTIVALS

Après deux années singulières pour le spectacle vivant et le maintien des festivals, 2022 a été une grande année festivalière avec non seulement le retour de tous les festivals emblématiques de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire mais aussi l'arrivée d'un nouveau rendez-vous autour du piano et un week-end de festivités culturelles et ludiques à l'occasion des Vacances au Parc.

FESTIVAL FRISSON BAROQUE



Du 26 au 30 janvier 2022 s'est tenue la quatorzième édition du festival des arts baroques, Frisson baroque. Après une année d'absence, le festival a retrouvé des artistes heureux de pouvoir se produire sur scène et un public toujours aussi fidèle et enthousiaste devant les nombreuses propositions artistiques. Cette édition 2022 a accueilli 11 concerts ou spectacles musicaux (notamment destinés au jeune public), dans les communes de Collégien et Jossigny ainsi qu'au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier où les représentations ont eu lieu au château, au cœur de l'exposition, et à l'espace des arts vivants.

FESTIVAL LES RITOURNELLES

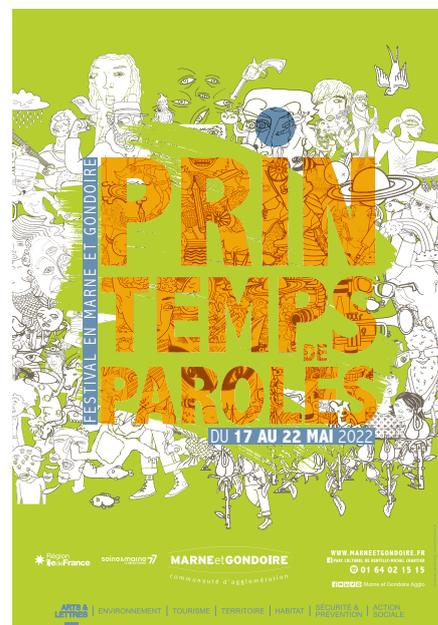


En 2013, Les Ritournelles, festival entièrement consacré au jeune public voit le jour. Ce temps fort musique et jeune public rassemble à la fois des concerts nomades dans les écoles et des propositions artistiques ouvertes à tous dans les lieux culturels du territoire. En 2022, le festival a battu son plein, repartant sur les routes, sillonnant l'ensemble de la communauté d'agglomération et offrant ainsi aux enfants de Marne et Gondoire plus d'une soixantaine de concerts. **Musique du monde, blues, jazz ou bien encore musiques actuelles ont été entendus** à travers neuf propositions artistiques différentes qui, à l'occasion, de concerts nomades ont été jouées **devant près de 2500 enfants**. Le public en situation de handicap a également participé aux Ritournelles puisque des concerts et/ou ateliers ont eu lieu dans 7 structures spécialisées du territoire.

60 concerts devant 2 500 élèves des écoles de 15 communes du territoire

7 jours de concerts nomades

FESTIVAL PRINTEMPS DE PAROLES



Initié en 2004, le festival **Printemps de paroles a fait son grand retour en mai 2022**, après une suspension de deux années. C'est à Jossigny, Pontcarré, Carnetin, Gouvernes et au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier, du 17 au 22 mai 2022, que ce festival pluridisciplinaire a invité le public à assister à **79 représentations au cours de ces 6 jours de spectacles**. Le public, adultes, enfants, familles, toujours nombreux, a assisté à des spectacles de rue, de cirque, de conte, de musique, de danse, témoignant de la richesse et de la diversité des propositions artistiques.

FESTIVAL PIANO SI, PIANO LA



Riche de plusieurs festivals musicaux autour des arts baroques ou du jazz, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est dotée d'un nouveau festival consacré au piano ; **Piano Si, Piano La** a eu lieu du 30 juin au 3 juillet 2022 au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier et dans les Salons d'Honneur de l'hôtel de ville de Lagny-sur-Marne. Ce nouveau rendez-vous a été l'occasion de faire découvrir au public venu nombreux les multiples facettes de cet instrument. La soirée d'ouverture a été confiée aux élèves du conservatoire inter-communal pour deux concerts. Les élèves se sont également produits devant un public scolaire et un centre de loisirs lors de 7 concerts incluant un temps d'échange.

798 spectateurs pour la 1^{ère} édition du festival Piano Si, Piano La

4 jours de festival

VACANCES AU PARC



Les 9 et 10 juillet s'est tenu au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier **un nouvel événement culturel et ludique, les Vacances au Parc**. Avec des propositions multiples et diversifiées, cette manifestation a permis à quelques 1700 visiteurs de se retrouver sur les pelouses du parc pour profiter, en famille, de structures à grimper et d'une tyrolienne, d'ateliers de découverte des arts du cirque ou d'arts visuels, de jeux anciens, d'ateliers de bulles de savon géantes, d'un manège à balader dans les allées du parc mais aussi de spectacles, de contes et de musiques du monde... Vacances au Parc a remporté l'adhésion de nombreuses familles ; une nouvelle édition est d'ores et déjà prévue pour l'été 2023.

1 700 visiteurs/spectateurs ont participé aux Vacances au Parc 2022

FESTIVAL AUTOMNE JAZZ



La septième édition du festival Automne jazz en Marne et Gondoire a eu lieu du 11 au 16 octobre 2022. Au cours de cette nouvelle édition, le public a pu assister à 9 concerts dont 1 destiné au jeune public, 1 ciné-jazz ainsi que 3 rendez-vous autour du festival (un atelier musical et deux conférences). Ces rendez-vous en préambule et à la suite du festival ont été proposés dans les médiathèques du territoire ou au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier.

1 450 spectateurs pour la 7^{ème} édition du festival Automne Jazz

6 jours de festival et 9 concerts (et 3 rendez-vous autour du festival)



**8 SITES
D'ENSEIGNEMENT**

3 SITES ASSOCIÉS



**250
PROPOSITIONS
EN PRATIQUE COLLECTIVE**



**+ DE 2 500
ÉLÈVES**



**136
MUSICIENS ENSEIGNANTS
& INTERVENANTS**



LE CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL

Au-delà de sa mission première d'enseignement musical, le conservatoire intercommunal de Marne et Gondoire a, cette année 2022, élargi sa palette de formation avec l'arrivée des arts plastiques dans ses propositions artistiques.

Fort de sept sites d'enseignement musical au sein du territoire de Marne et Gondoire, de trois sites associés situés à Magny-le-Hongre, Bailly-Romainvilliers et Coupvray, et d'un site dévolu à l'enseignement des arts plastiques, le conservatoire intercommunal offre de véritables lieux de rencontres et d'échanges. **Il œuvre pour renforcer l'accès à l'art et à la culture pour l'ensemble des habitants du territoire**, y compris ceux ne disposant pas d'école de musique ou des beaux-arts dans leur ville.

Le conservatoire intercommunal offre une approche diversifiée de l'enseignement artistique et met en place de nombreux projets pédagogiques impliquant les élèves mais aussi des actions hors les murs et dans les quartiers prioritaires de la ville, et mène un travail en lien avec le milieu associatif.

En 2022, le conservatoire compte plus de 2500 élèves, dont 164 inscrits dans les disciplines d'arts plastiques et une centaine inscrite dans des dispositifs tels que les orchestres à l'école, les classes à horaires aménagés musique (CHAM) à dominante vocale ou le projet Crescend'O. **Le conservatoire offre environ 250 propositions en pratique collective.**

APPRENDRE LA MUSIQUE ET LES ARTS PLASTIQUES EN MARNE ET GONDOIRE

L'enseignement de la musique

Le fonctionnement du conservatoire intercommunal de musique repose sur un maillage territorial permettant un accès facilité à la pratique musicale. La diversité de ses disciplines et de ses parcours pédagogiques permet au plus grand nombre de bénéficier d'une éducation artistique de qualité.

Des pédagogies innovantes permettent de découvrir des musiques classiques, actuelles, traditionnelles. La pratique collective occupe une place importante et est très développée au sein du conservatoire, favorisant la pratique amateur et permettant une vie musicale foisonnante sur le territoire.

L'enseignement des arts plastiques

Septembre 2022 a marqué la première rentrée pour une nouvelle spécialité du conservatoire intercommunal : les arts plastiques. Gravure, modelage, dessin, peinture sont les disciplines enseignées aussi bien aux enfants à partir de 5 ans qu'aux adultes.



LE PROJET CRESCEND'O

Le projet *Crescend'O* s'inscrit dans la continuité du projet *Démos* dont il reprend les valeurs et modalités pédagogiques. Ce projet est **destiné aux jeunes habitants ayant un accès limité à l'apprentissage de la musique et désireux de s'initier à la pratique instrumentale en orchestre.**

Lancé en 2019, pour 3 ans, cet orchestre fédère une cinquantaine d'enfants en partenariat avec 4 communes du territoire (Montévrain, Lagny-sur-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes et Thorigny-sur-Marne).

Après quelques mois chaotiques au cours de ces dernières années en raison des conditions sanitaires, la première promotion de l'orchestre *Crescend'O* a achevé son cycle de formation au sein de ce dispositif par un concert, résultat de ces trois années d'implication et de motivation sans faille des enfants et des musiciens intervenants. Un nouveau groupe d'enfants est constitué en septembre 2022 pour un renouvellement du dispositif pour trois ans.

LE PROJET FORTISSIMO

Le projet *Fortissimo* a été imaginé et construit pour faire suite à *Crescend'O* afin de permettre aux jeunes élèves issus de cette première promotion (puis les suivantes) de **poursuivre leur apprentissage de la musique en orchestre.**

Ce nouveau projet, passerelle vers la pratique orchestrale, est ouvert également à l'ensemble des élèves qui suivent un cursus instrumental au conservatoire.

Grâce à *Fortissimo*, les jeunes musiciens apprennent par le projet.

LES JEUNES VOIX

Une nouvelle proposition pédagogique s'est mise en place à la rentrée 2022 mettant à l'honneur la voix et destiné aux enfants à partir de 7 ans.

Elle rassemble atelier de formation musicale, chœur et technique vocale à laquelle s'ajoute également un aspect d'apprentissage de la scène, autour d'un projet de spectacle travaillé tout au long de l'année.

Ainsi ces ateliers "Jeunes voix" permettent aux enfants intéressés par la pratique vocale de la rattacher à un projet concret et complet.



39
ÉCOLES
dans le dispositif de
découverte musicale



16
COMMUNES



244
CLASSES

± **6 000** ÉLÈVES



17
INTERVENANTS



LA MUSIQUE À L'ÉCOLE

L'école est un lieu privilégié pour découvrir et pratiquer la musique et la communauté d'agglomération s'engage dans ces apprentissages grâce à divers dispositifs dans les écoles primaires (élémentaires et maternelles) et les collèges du territoire. Un travail en partenariat avec l'Éducation nationale permet la mise en place de ces interventions en milieu scolaire.

Au cours de l'année scolaire 2021/2022, ce sont 17 musiciens intervenants (dumistes) qui ont dispensé des ateliers musicaux dans 39 établissements scolaires pour 244 classes : 8 groupes scolaires regroupant des classes maternelles et élémentaires, 21 écoles élémentaires et 10 écoles maternelles du territoire, soit environ 6 000 élèves. Les ateliers sont organisés sur des thématiques concertées avec les écoles et sont axés sur l'écoute, l'invention, la pratique et la découverte musicale. Les projets pédagogiques sont établis et construits en concertation par l'équipe enseignante et le musicien intervenant.

Depuis la rentrée de septembre 2021, ce dispositif de découverte musicale concerne 16 communes du territoire. Il est complété par des actions culturelles plus larges : concerts à l'école, spectacles musicaux, visites des sites du conservatoire intercommunal, rencontres avec des musiciens professionnels.

Concernant les élèves des collèges du territoire, un collège bénéficie d'une classe orchestre, de la 5^{ème} à la 3^{ème}, prise en charge par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, tandis qu'un deuxième collège propose une classe à horaires aménagés musique, à dominante vocale, de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Des ateliers "percussions urbaines" sont également dispensés dans un troisième collège du territoire. Des actions culturelles ponctuelles (atelier, conférence...) sont développées au sein des classes de lycée du territoire par des musiciens du conservatoire. Un atelier chorale musique actuelle est pris en charge par un intervenant du conservatoire dans un lycée de Marne et Gondoire.



LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

Depuis le 1^{er} février 2016, les médiathèques de Marne et Gondoire fonctionnent sur le principe de la mise en réseau des équipements. En 2022, ce réseau compte 13 médiathèques dont 11 bénéficient de services étendus et sont directement gérées par la communauté d'agglomération.

Ces services étendus donnent aux usagers la possibilité de :

- rendre les documents empruntés dans l'une des 11 bibliothèques de leur choix et non uniquement dans la bibliothèque ou médiathèque d'emprunt (à l'exception de Bussy-Saint-Georges et Pontcarré),
- réserver un document disponible et de le retirer dans l'une des 11 bibliothèques de leur choix grâce à un service de navette hebdomadaire.

Une carte unique de prêts, commune aux 13 établissements, permet à chacun des usagers, quel que soit son lieu d'inscription sur le territoire, l'emprunt de documents sur l'ensemble du réseau ; elle offre un accès gratuit à plus de 220 000 documents (livres, liseuses, CD et DVD) ainsi qu'un accès gratuit à de nombreuses ressources numériques (presse en ligne, autoformations ou bandes dessinées).

Le réseau des médiathèques de Marne et Gondoire dispose d'une offre riche et diversifiée de ressources numériques accessibles aux usagers inscrits dans l'une des 13 médiathèques de Marne et Gondoire.

Par ailleurs, il déploie une importante programmation d'animations sur des thématiques variées (plus de 200 propositions par an) et d'actions culturelles en direction de tous les publics dont les publics scolaires et publics éloignés (actions dans les quartiers "Politique de la ville", centres sociaux, etc.).



220 000
DOCUMENTS
(livres, CD, DVD, revues,
liseuses)



34 600
PRÊTS EN MOYENNE
par mois

soit une augmentation de
+ de 23 % par rapport à 2021



9 200
ABONNÉS ACTIFS

EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE

En 2019, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est inscrite dans une démarche de réflexion sur l'extension et l'optimisation des horaires d'ouverture du réseau des bibliothèques et des médiathèques du territoire.

Cette démarche fait suite notamment au rapport d'Erik Orsenna et Noël Corbin "Voyage aux pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain", et à la mise en place d'un dispositif national en faveur de l'extension des horaires des bibliothèques afin de proposer des horaires plus adaptés aux attentes des usagers, améliorant ainsi ce service à la population.

En 2021, la communauté d'agglomération a fait appel au cabinet d'études Ourouk pour la mise en œuvre d'un diagnostic temporel pour 11 bibliothèques du réseau. Cette étude s'est échelonnée de mi-octobre 2021 à avril 2022, avec différentes phases d'analyse, d'enquête, notamment auprès des publics, et de concertation conduisant à la restitution d'un rapport de synthèse et de recommandations.

Les conclusions de l'étude ont mis en évidence une évolution possible, préconisant une augmentation de 16 % du temps d'ouverture, en intégrant des horaires plus tardifs et des journées continues ; cette évolution sera effective à partir de janvier 2023.

DE L'ORANGERIE VERS LA SALLE DES TROPHÉES : DÉMÉNAGEMENT DU CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES DU PARC CULTUREL

Après avoir occupé l'orangerie pendant seize années, le centre de ressource documentaire du Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier s'est installé, depuis le 30 septembre 2022, dans la salle des trophées.

Les quelque 8100 documents, spécialisés en art, en architecture et en art des jardins ont pris place sous la magnifique charpente métallique des ateliers Eiffel, tandis que d'autres sont quant à eux mis en valeur dans les - tout aussi exceptionnels - bains turcs qui jouxtent la salle des trophées. Un espace spécialement dédié aux enfants les y attend, entre coussins, peluches et recoins pour découvrir tranquillement et bien installés les documents des nombreuses collections pour tous les âges. Une structure en gradins permet également l'installation du public pour des séances de contes ou des spectacles.

Le projet du déménagement du centre de ressources documentaires de l'orangerie vers la salle des Trophées s'inscrit dans le projet culturel global du Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier.

POURSUITE DU PROJET AUTOUR DE LA LITTÉRATURE JEUNESSE AU CŒUR DU QUARTIER "POLITIQUE DE LA VILLE" D'ORLY PARC

En 2018, le réseau des médiathèques initiait un projet autour de la littérature jeunesse pour une durée de 3 ans. Face au succès et à l'engouement qu'il a suscité, le projet s'est poursuivi en 2021 et 2022, remplissant ainsi parfaitement son objectif de réduire les inégalités entre les territoires notamment en permettant l'émancipation des citoyens par l'éducation et la culture.

Mené en collaboration avec la maison des services au public devenue France services et le centre socio-culturel Mix'City, ce projet vise à promouvoir la littérature auprès des enfants et de leurs parents, ou accompagnants, résidents du quartier Orly Parc à Lagny-sur-Marne.

L'objectif est de sensibiliser à la lecture et à la littérature jeunesse et de participer à la réussite éducative et au soutien à la parentalité.

De multiples actions ont été menées, en ce sens, par les bibliothécaires et ont permis d'installer de façon durable le livre auprès des publics les plus éloignés de la littérature :

- des ateliers de création autour de l'égalité et de la lutte contre les discriminations,
- des séances de sensibilisation à la lecture grâce aux contes et aux comptines, mais aussi par le biais de séances d'éveil musical ou autour de tapis narratif,
- le développement du fonds jeunesse et parentalité dans le centre socio-culturel Mix'City.



“DES LIVRES À SOI”, UN PROJET CONTRE L’ILLETTRISME

Initié en 2021, le programme de médiation visant à lutter contre l'illettrisme “Des livres à soi” se poursuivra jusqu'en juin 2023. Soutenu par le Centre de promotion du livre jeunesse en Seine-Saint-Denis (CPLJ 93), et encouragé par la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) d'Île-de-France, ce dispositif confère au livre une place centrale pour l'accès à la culture, favorisant les relations parents-enfants et l'inclusion sociale.

L'originalité de ce projet réside dans le fait que, pour prévenir l'illettrisme des enfants, c'est aux parents que l'on s'adresse. Le cœur du programme réside dans la “formation” des parents à la littérature jeunesse au sein de structures sociales de proximité (le centre socio-culturel Mix'City et le centre de protection maternelle et infantile ou PMI de la maison des solidarités, à Lagny-sur-Marne). Axée sur une série d'ateliers menés par des acteurs de terrain autour des différentes formes d'albums, la formation permet aux parents de se familiariser et de s'appropriier les livres pour la jeunesse afin, ensuite, d'en partager pleinement la lecture avec leurs enfants.

Cette action vient renforcer la place du livre dans les structures sociales de proximité en y permettant un espace de lecture et la création d'un fonds jeunesse et parentalité.

LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

La réflexion autour d'une politique documentaire et de son élaboration au sein du réseau des médiathèques de Marne et Gondoire débutée en 2021 s'est poursuivie durant toute l'année 2022.

La politique documentaire vise principalement à contrôler le développement des collections. Ce projet ambitieux dont l'ampleur nécessite plusieurs années de travail a pour objectif de proposer, d'organiser et de répartir l'offre documentaire à l'échelle du réseau ; la politique documentaire recouvre les politiques d'acquisition (veille, sélection, et acquisition), de conservation (incluant le désherbage) et d'accès. En 2022, comme ce fut le cas en 2021, la constitution de groupes de travail a permis de poser un premier diagnostic sur les collections du réseau et d'analyser le public.

Cette nouvelle étape contribue au renforcement et à la qualification du réseau des médiathèques ; elle vise à améliorer l'offre aux habitants de Marne et Gondoire en répondant plus finement à leurs attentes, et ce grâce à des collections plus étendues et mieux réparties sur le territoire.

CULTURE ET HANDICAP

Depuis de nombreuses années, le réseau des médiathèques, le conservatoire intercommunal et le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier mènent un travail en direction des publics en situation de handicap ou empêchés pour leur permettre un accès facilité à la culture.

Le réseau des médiathèques porte un intérêt tout particulier aux différents publics empêchés de lire ; il en a fait un axe fort en inscrivant l'offre de lecture dans une démarche globale et inclusive. Qu'il soit visuel, sensoriel, moteur ou mental, ou qu'il résulte d'un trouble de lecture ou d'apprentissage (dyslexie, dyspraxie ou dysphasie), le handicap est pris en considération par les bibliothécaires qui s'attachent à développer des collections adaptées et variées pour le public empêché. Différents documents sont mis à disposition tels que :

- des livres en braille ou en gros caractères,
- des livres audio DAISY (format particulièrement adapté aux personnes aveugles ou malvoyantes, mais aussi aux personnes porteuses de troubles DYS),
- un fonds adapté aux usagers porteurs de troubles DYS,
- un fonds de DVD avec des options d'audiodescription et de sous-titrage,
- des livres tactiles,
- des DVD et des documents d'autoformation en LSF,
- un fonds facile à lire

Outre ces collections, le réseau porte une attention particulière à l'accueil des personnes en situation de handicap, grâce à des actions de médiation et d'accompagnement. En effet, des actions culturelles sont régulièrement proposées en direction de ces personnes, en complément des actions de sensibilisation à la question du handicap destinées au tout public.

Le réseau des médiathèques est équipé de divers outils pouvant faciliter l'accès aux documents et à l'information :

- Des chariots de déambulation à quatre roues sont mis à disposition des personnes ayant des difficultés à se mouvoir dans les médiathèques de Lagny-sur-Marne, Montévrain, Collégien, Ferrières-en-Brie et Thorigny-sur-Marne.
- Des boucles magnétiques d'accueil permettent aux personnes malentendantes appareillées d'entendre directement et distinctement dans leur appareil auditif le son émis par une sonorisation ou le son d'un micro.
- Les personnes porteuses d'une déficience visuelle peuvent bénéficier d'un télé agrandisseur (disponible à la médiathèque de Lagny-sur-Marne) offrant la possibilité de visualiser n'importe quel document sur un écran à l'aide d'un appareil d'agrandissement muni d'une caméra.
- Des liseuses et des lecteurs Victor sont également disponibles facilitant l'accès aux ressources à des personnes avec un handicap visuel.

Le réseau des médiathèques de Marne et Gondoire travaille de manière régulière et soutenue avec les structures médico-sociales du territoire en proposant des temps d'accueils spécifiques.

Le conservatoire intercommunal s'attache à mettre en place une politique d'accueil importante du public empêché, notamment grâce à la présence et au travail d'une personne référente handicap. Elle accueille et oriente les élèves ou les personnes en situation de handicap désireuses de pratiquer la musique, accompagne les familles, construit et suit le parcours des élèves. Elle intervient également auprès des équipes pédagogiques du conservatoire et les sensibilise aux différents types de handicap qu'ils sont amenés à rencontrer. Attentifs ainsi aux différents types de handicap, les enseignants adaptent leur pédagogie pour répondre au mieux aux besoins des élèves.

En partenariat avec des structures d'accueil spécialisées, le conservatoire mène des actions sous la forme de concerts nomades ou d'interventions pédagogiques ponctuelles et adaptées. Il assure également un accueil sur-mesure.

Lors de l'édition 2022 du festival Les Ritournelles, 5 ateliers et 10 concerts ont eu lieu dans des structures spécialisées.

Enfin, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier accueille des groupes de personnes en situation de handicap et est en lien avec 2 structures de la communauté d'agglomération et 3 structures du département. Des accueils et des actions sont régulièrement travaillés avec elles.

Le Parc culturel a également établi un partenariat avec l'association *Les Souffleurs d'images*, offrant la possibilité aux personnes présentant un handicap visuel d'être accompagnées pendant un spectacle ou une visite de l'exposition d'un "souffleur" pour une audiodescription personnelle.

Les programmations de spectacles, aussi bien pendant le festival PrinTemps de paroles que lors des saisons du Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier, portent une attention particulière aux personnes sourdes ou malentendantes proposant des spectacles, contes ou visites d'exposition en langue des signes française ou uniquement visuels, sans éléments sonores prégnants.





SÉCURITÉ, PRÉVENTION & SANTÉ

/ Le contrat de ville

/ Les actions de prévention et de médiation

**/ Le conseil intercommunal de sécurité
& de prévention de la délinquance**

/ Action pour l'offre de soin et la prévention santé

Avec sa Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Marne et Gondoire s'engage à assurer la sécurité de ses habitants via la mise en place de plusieurs actions : prévention de la délinquance des jeunes, lutte contre les violences faites aux femmes, renforcement de la tranquillité publique, ainsi que le déploiement d'une police intercommunale.

Marne et Gondoire agit également sur les déterminants de la santé que ce soit dans les domaines de l'habitat, de la protection de l'environnement et des liaisons douces ou encore des équipements sportifs et culturels. Pour compléter cette action, la communauté d'agglomération s'investit désormais dans les domaines de l'information, de la prévention et du dépistage au travers de nombreuses actions telles que des check-up santé seniors, des après-midi d'information avec l'Assurance maladie Seine-et-Marne ou des journées de dépistages IST, cancer du sein, diabète.

LE CONTRAT DE VILLE

“Il existe dans nos villes des lieux où la précarité se fait sentir plus qu’ailleurs. Des opérations d’ampleur, comme la rénovation de l’habitat et des espaces publics, mais aussi des petites actions, des petits gestes peuvent agir comme des révélateurs, ouvrir des perspectives. C’est tout l’intérêt de mener une politique de la ville.”

Jean-Paul MICHEL, Président de Marne et Gondoire.

COHÉSION URBAINE ET SOCIALE

L’accompagnement vers l’**emploi et la formation** des jeunes, l’ouverture culturelle des habitants, la cohésion sociale et l’ouverture du quartier vers l’extérieur pour lutter contre l’image négative de celui-ci sont les grands axes de la politique de la ville, au-delà de ceux définis par l’État. Seul le **quartier d’Orly Parc est qualifié de quartier prioritaire (QPV)** au sein de la Communauté d’Agglomération de Marne et Gondoire et est donc concerné par le **contrat de ville** de l’agglomération.

La dernière réforme de la géographie prioritaire a permis la reconnaissance des difficultés rencontrées par les habitants du quartier Orly Parc et la mise en place d’une politique partagée à destination de ses habitants.

Un travail important est également mené dans les quartiers dits “en veille” de l’agglomération afin de favoriser le travail de **prévention et d’accompagnement des publics les plus fragiles**.

Signé le 30 juin 2015 pour une durée de 6 ans et prorogé jusqu’au 31 décembre 2023 par la loi de finances pour 2019, le **contrat de ville** de Marne et Gondoire pour le quartier Orly Parc a permis de définir, après diagnostic partagé, les orientations du **projet de cohésion urbaine et sociale** intégrant les enjeux en matière de cadre de vie et de développement économique.

LES PROJETS SOUTENUS

En 2022, les projets soutenus ont également permis d’agir sur l’**ouverture à la culture** et de développer les actions de soutien à la parentalité, d’accompagnement des jeunes vers l’emploi et la formation et la **lutte contre les violences faites aux femmes**. Une attention particulière a également été portée sur la mise en place d’actions autour de la citoyenneté et des valeurs de la République et en direction des femmes du quartier.

Cette année, **18 actions** ont été déposées et soutenues par les services municipaux, intercommunaux et les associations. Une **subvention de 66 000 €** a été attribuée par le commissariat général à l’Égalité des territoires (CGET) à cette programmation annuelle.

- En septembre 2022, le **Campus Parentalité est devenu le Campus Famille** : cette plateforme numérique est proposée gratuitement à toutes les familles du territoire et permet d’accéder à des outils d’accompagnement, à la scolarité et à la parentalité.



18 PROJETS
soutenus dans le cadre
du contrat de ville
en 2021



121 800 €
FINANCÉS
pour la mise en place
du contrat de ville en 2022
(dont 70 000 € de subventions
touchées au titre de l’appel à projet
Politique de la Ville)



Formation de
154
ÉLÈVES-MÉDIATEURS
dans 7 écoles du territoire



LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE MÉDIATION

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

La communauté d'agglomération porte un **intérêt majeur au bon développement de l'enfant**. Pour cela, elle propose sur l'ensemble de son territoire, des actions de prévention sur les thématiques suivantes :

- Les discriminations
- Le harcèlement et le cyber harcèlement
- La citoyenneté et les valeurs de la République
- La gestion des conflits et le bon climat scolaire
- Les différentes addictions
- Les rixes et phénomènes de bandes
- Les violences intrafamiliales, violences faites aux femmes

Ces actions de prévention sont menées dans les **établissements scolaires du primaire et secondaire, dans les centres de loisirs et les structures jeunesse des communes ainsi que les établissements spécialisés en partenariat avec les acteurs locaux et institutions.**

LA MÉDIATION PAR LES PAIRS

Expérimentée en 2017 dans le **quartier prioritaire Orly Parc**, cette action a pu être développée sur le territoire de Marne et Gondoire grâce à un partenariat efficace avec l'Éducation nationale.

L'objectif de cette action est de former des élèves-médiateurs qui interviennent auprès de leurs camarades pour traiter les conflits et problèmes de petite violence. Les élèves médiateurs interviennent selon des règles précises et dans un cadre sécurisé. Cette action a démontré qu'elle contribue, avec le soutien des adultes, à l'amélioration du climat scolaire.

En 2022, cette action se développe sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et investit une septième école.

LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Délivrant une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics, en 2022 **France Services Marne et Gondoire a accompagné 3 070 personnes dans leur démarches administratives dématérialisées** dans différents domaines tels que la famille, la santé, le social, la retraite, l'emploi et la formation.

En ce lieu unique situé au sein du quartier prioritaire de la politique de la ville, Orly Parc à Lagny-sur-Marne, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne (prestations sociales, accès à l'emploi, transports, énergie, prévention santé, accès aux organismes d'accompagnement à l'entrepreneuriat et à la création d'association, etc.). De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, l'établissement offre une présence humaine et des outils numériques.

SÉCURITÉ

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

Coordinateur local des axes de travail définis au niveau national, le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) réunit notamment les maires, la Procureure de la République, le Sous-Préfet, les forces de l'ordre et de secours, l'Éducation nationale, les bailleurs sociaux et les services de prévention spécialisés.

Le CISPD de Marne et Gondoire a été **réactivé formellement** à la suite de la nouvelle mandature (2020-2026). L'intercommunalité a décidé de redonner tout son rôle à cet outil qui définit les priorités et **coordonne les actions de tous les intervenants sur le territoire**. Une priorité qui suppose une organisation, des dispositifs et un suivi pour **s'adapter à la hausse multiforme de la délinquance**.

Conformément à la stratégie territoriale établie, les **groupes thématiques d'élus et les sous-groupes techniques** se sont réunis régulièrement. Afin de faciliter les échanges entre les différentes collectivités et institutions, une adresse mail dédiée a été mise en place. Deux réunions du conseil restreint du CISPD se sont tenues. Une avec le nouveau Directeur Départemental de la Sécurité Publique pour faire le point sur la réforme des commissariats et une avec la Procureure pour faire le point sur les modalités d'échanges avec le Parquet.

CONTRAT DE SÉCURITÉ INTÉGRÉE (CSI)

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a signé le 8 mars 2022 un contrat de sécurité intégrée. Il s'agit d'un accord mutuel entre l'État et l'intercommunalité sur les moyens mis en œuvre jusqu'en 2026 pour répondre aux problématiques de prévention, de sécurité et de tranquillité publiques. Grâce à ce contrat, de nouveaux moyens seront déployés par l'État sur le territoire de Marne et Gondoire. De son côté, l'intercommunalité coordonnera et déploiera des moyens humains et techniques.

BRIGADE INTERCOMMUNALE

La brigade intercommunale intervient sur l'ensemble du territoire, elle vient en appui aux communes, aux administrés ainsi qu'aux différents services de police. Sous l'autorité de chaque maire, elle occupe le terrain afin de prévenir la commission d'une infraction ou incivilité. En pédestre ou véhiculée, **la brigade intercommunale sillonne les espaces publics et les chemins ruraux et joue un rôle prépondérant en matière de prévention**. À l'écoute des commerçants et proche des personnes vulnérables, elle est un véritable relais entre les usagers et les mairies.

Elle veille à la **sécurité des écoliers aux abords des groupes scolaires**, en priorité dans les communes qui ne sont pas dotées de police municipale.

En complément de la brigade équestre de la police nationale, elle participe au bon déroulement des manifestations organisées par les communes.

Au-delà des verbalisations liées aux stationnements irréguliers ou dépôts sauvages, la brigade intercommunale, effectue également la mise en fourrière des véhicules abusifs/épaves dans le cadre du contrat de sécurité intégrée.

CENTRE DE SUPERVISION URBAIN INTERCOMMUNAL (CSUI)

Depuis juin 2022, **deux opérateurs vidéo visionnent les caméras raccordées au centre de supervision urbain intercommunal** et notamment celles de la ville de Lagny-sur-Marne et du pôle gare qui représentent plus d'une quarantaine de caméras. En lien constant avec les polices municipales et la brigade intercommunale, l'opérateur signale tout comportement inadapté ou situation dangereuse.

BRIGADE ÉQUESTRE

Une nouvelle organisation a été mise en place au sein de la brigade équestre en Marne et Gondoire. Un état mensuel permet d'avoir une vision sur les actions de la brigade équestre.

Plus de 500 contraventions ont été dressées et plus de 100 faits délictuels ont été constatés. Par ailleurs, la brigade équestre a assuré une présence lors des manifestations des collectivités territoriales qui en faisaient la demande.



13

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

exercent à la maison de
santé pluriprofessionnelle



88

PRISES DE SANG

lors des 2 journées
de dépistages VIH,
hépatites, syphilis

ACTION POUR L'OFFRE DE SOIN ET LA PRÉVENTION SANTÉ

Afin de lutter contre le non-remplacement des médecins partant en retraite, Marne et Gondoire agit pour favoriser les installations et promouvoir son attractivité auprès des jeunes médecins face à la concurrence des métropoles régionales. Pour guider son action, la communauté d'agglomération se fonde notamment sur le projet régional de santé 2018 - 2022, qui promeut "l'émergence d'écosystèmes s'appuyant sur l'approche globale de la santé : prévention, promotion de la santé, soins, et sur une coopération entre les acteurs locaux."

L'OFFRE DE SOIN

La communauté d'agglomération investit dans les structures de groupe, mode d'exercice prisé par les professionnels médicaux et paramédicaux pour faire face aux nouveaux besoins des habitants.

La maison de santé pluriprofessionnelle Simone Veil, édifiée par la communauté d'agglomération, a ouvert ses portes en 2019 à Lagny-sur-Marne dans le Parc Saint-Jean, ancien site de l'hôpital. Le bâtiment de 770 m² est loué aux professionnels de santé réunis en société interprofessionnelle des soins ambulatoires (SISA). L'équipe comprend trois médecins généralistes, deux infirmières, une sage-femme, deux orthophonistes, un psychiatre, un kinésithérapeute, une diététicienne et un pédicure-podologue. Des locaux sont encore disponibles pour trois nouveaux médecins et des kinésithérapeutes.

D'autres cabinets regroupés vont compléter l'offre de soin sur le territoire, notamment à Dampmart où la communauté d'agglomération a restauré 650 m² d'anciens locaux industriels pour ouvrir un pôle rassemblant une douzaine de professionnels de santé comprenant médecins, infirmière et kinésithérapeutes. Les travaux se sont achevés et l'établissement a ouvert ses portes en novembre 2022.

LES ACTIONS DE SANTÉ

En partenariat avec le Grand hôpital de l'Est francilien, la communauté d'agglomération a organisé des dépistages VIH, hépatites, syphilis devant les gares de Lagny-Thorigny le 12 mai et Bussy-Saint-Georges le 2 juin. 88 prises de sang ont été réalisées. L'association Aides réalisait aussi des TROD (tests rapides).

Le 5 avril, l'intercommunalité a également organisé une visio-conférence sur les addictions afin de donner des clés pour repérer, alerter et orienter les victimes. 48 professionnels du champ social et de la santé y ont participé. Ces conférences étaient menées par le docteur Mathieu Royer, médecin addictologue au Grand hôpital de l'Est francilien et responsable du centre de soin et de consultation spécialisé de Coulommiers.





HABITAT

/ Penser la politique de peuplement

/ La politique intercommunale

La communauté d'agglomération s'engage pour une cohésion urbaine et sociale sur le territoire, et construit sa politique de peuplement autour d'un équilibre démographique intercommunal.

La conférence intercommunale du logement (CIL) permet de mener une politique efficace en matière d'attribution de logements sociaux, prenant en compte dans tout nouveau projet les orientations pour la mixité sociale et les aspects liés à la tranquillité publique.

Le Programme Local de l'Habitat permet quant à lui de répondre au mieux au besoin des habitants en matière d'accessibilité aux logements.



PENSER LA POLITIQUE DE PEUPEMENT POUR UN ÉQUILIBRE DÉMOGRAPHIQUE INTERCOMMUNAL

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le programme local de l'habitat (PLH) définit une stratégie en matière d'habitat pour une durée de 6 ans. Il fixe l'ensemble des interventions à mener et les moyens à mobiliser pour les mettre en œuvre : la création de nouveaux logements, l'amélioration des logements existants, la réponse aux besoins spécifiques en logement ou en hébergement des personnes défavorisées, âgées ou handicapées, des jeunes, des gens du voyage, la politique foncière, etc.

Le programme local de l'habitat a été approuvé par le conseil communautaire le 7 décembre 2020.

LE PERMIS DE LOUER

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'engage dans la lutte contre l'habitat indigne et insalubre en mettant en place le dispositif "Permis de louer".

En effet, le territoire rencontre des problématiques de logements dégradés, parfois loués dans de mauvaises conditions.

Depuis le 1^{er} juin 2019, il est donc demandé aux propriétaires bailleurs d'un logement situé dans plusieurs périmètres des communes de Lagny-sur-Marne, Collégien, Montévrain, Ferrières-en-Brie, Dampmart, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny-sur-Marne, Jablines et Chalifert, Lesches, Bussy-Saint-Georges, Pomponne et Carnetin de disposer d'un **permis de louer** lors d'une nouvelle mise en location ou d'un changement de locataire.

Au 21 octobre 2022 : 324 permis de louer ont été traités, dont 2 refus et 10 sous réserves.

Pour rappel : la mise en location sans autorisation est passible d'une amende de 5 000 €.





LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

Créée en 2015, la CIL élabore et suit la politique de peuplement intercommunale.

Les différents groupes de travail qui se sont déroulés courant 2017 et 2018 ont abouti à la **signature de la convention intercommunale d'attribution (CIA)** le 5 avril 2018 et à la validation du plan partenarial de gestion de la demande par délibération du conseil communautaire.

Ces documents définissent, pour une durée de **six ans**, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins de logements en matière d'attribution et en matière de mixité sociale.

Afin de suivre les actions retenues et validées par l'ensemble des partenaires, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a lancé un marché courant 2019 afin de se faire accompagner dans cette mission par un **bureau d'étude**.

Le **groupement de Cabinet HTC/EOHS** a été retenu en juin 2019 pour une durée de 6 ans (2019-2025).

Un bilan à mi-parcours a eu lieu en 2021.

Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprend 4 missions :

- **Dresser un état des lieux** des pratiques des réservataires du parc social (*sous forme d'un observatoire*)
- Constituer un appui à la **mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande et de la convention intercommunale d'attribution (PPGD)** : établir un bilan annuel et intermédiaire des actions de la CIA et du PPGD (*bilans annuels et bilan mi-parcours*)
- **Accompagner à la mise en œuvre** : animation des instances de coordination, mise en œuvre des actions définies, travail de communication sur le site internet et mise en place de la plaquette à destination des acteurs accueillant du public
- **Animer la commission de coordination des attributions**

ACCOMPAGNEMENT PATRIMOINE PRIVÉ

Le **programme local de l'habitat (PLH)** actuel prévoit parmi ses actions **d'améliorer le parc ancien et dégradé**.

L'objectif est de mener des missions de communication/information, d'accompagnement à la recherche de subventions et de coordination avec les acteurs de la copropriété afin de lutter contre l'habitat indigne, en partenariat avec l'agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH).

Dans le cadre du pouvoir de police du président (lois ALUR et ELAN), la communauté d'agglomération a mené plusieurs procédures visant à endiguer les dégradations du parc bâti privé, notamment par la mise en œuvre de procédures de péril :

- Collégien : 1 péril "ordinaire"
- Dampart : 1 péril "imminent" et 1 péril "ordinaire"
- Ferrières-en-Brie : 1 péril "ordinaire"
- Lagny-sur-Marne : 3 périls "imminents"
- Montévrain : 1 péril "imminent"
- Pontcarré : 1 péril "imminent"

LA POLITIQUE INTERCOMMUNALE AU SERVICE DE L'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire peut, sous certaines conditions, garantir des emprunts contractés par les bailleurs sociaux et octroyer des participations financières pour la réalisation de logements locatifs sociaux d'intérêt communautaire.

LA GARANTIE D'EMPRUNT

- Après une association préalable des services, les demandes de garanties d'emprunt sont instruites par le service Habitat.
- Si le projet est recevable, la demande fait l'objet d'un accord de principe du président avec l'appui du bureau communautaire.
- Une fois le contrat de prêt émis, l'octroi de la garantie d'emprunt doit faire l'objet d'une décision du bureau communautaire et d'une convention entre le bailleur et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- En contrepartie de cette garantie d'emprunt, Marne et Gondoire devient **réservataire d'un contingent de logements**, représentant 20 % des logements de l'opération.

Le bail réel solidaire (BRS) est un nouveau dispositif qui permet d'accéder à la propriété pour les ménages modestes : ces derniers peuvent accéder à la propriété en zone tendue à un prix plus abordable. Pour cela, ces ménages achètent leur logement et louent le terrain à un organisme foncier solidaire (OFS) sur lequel la résidence est construite. C'est donc une dissociation entre le bâti détenu par le ménage et le foncier, propriété de l'OFS.

LES SUBVENTIONS

- Les dossiers de subventions sont également présentés au bureau communautaire qui émet un avis. En cas d'avis favorable, le président peut prendre la décision d'octroi de subventions correspondant. Cette participation peut aller de 2000 € à 5000 € par logement social PLAI ou PLUS (pas de financement pour les PLS).

Bussy-Saint-Georges : octroi d'une participation financière de 211 500 € au bailleur Valophis pour la réalisation de 62 logements sociaux dont 5 réservés à la communauté d'agglomération.

Ferrières-en-Brie : octroi d'une participation financière de 516 000 € au bailleur Bati-gère en Île-de-France pour la réalisation de 154 logements sociaux dont 31 réservés à la communauté d'agglomération.

Conches sur Gondoire : octroi d'une participation financière de 85 500 € au bailleur Trois Moulins Habitat pour la réalisation de 23 logements sociaux dont 4 réservés à la communauté d'agglomération.



25 300 000 €
DE GARANTIES
D'EMPRUNTS



258 000 €
DE SUBVENTIONS



8 OPÉRATIONS
DE LOGEMENTS LIVRÉS
en 2022 dont 92 logements
réservés à l'intercommunalité





LIVRAISONS DE PROJETS

Vilogia : ZAC du Sycomore à Bussy-Saint-Georges 33 logements dont 7 pour le contingent de la communauté d'agglomération.

Les Foyers de Seine-et-Marne : rue du Marechal Galliéni à Thorigny-sur-Marne 69 logements dont 20 pour le contingent de la communauté d'agglomération.

Valophis : Opération rue Grande 20 logements dont 6 pour la communauté d'agglomération.

Valophis : rue Michel Chartier à Collégien 14 logements dont 4 pour le contingent de la communauté d'agglomération.

3F SEINE ET MARNE

Projet Intergénérationnel, rue de Torcy : 82 logements dont 16 pour le contingent de la communauté d'agglomération.

Chemin des Pierris à Saint-Thibault-des-Vignes : 17 logements dont 3 pour le contingent de la communauté d'agglomération.

Rue de Torcy à Saint-Thibault-des-Vignes : 75 logements dont 15 pour le contingent de la communauté d'agglomération

MARNE et GONDOIRE

communauté d'agglomération

**Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire**

1 rue de l'Étang • 77600 Bussy-Saint-Martin

www.marneetgondoire.fr

f i n t e Marne et Gondoire Agglo

Château de Rentilly, 2014 Philippe Bona et Elisabeth Lemerrier (*architectes*), Xavier Veilhan (*artiste*), Alexis Bertrand (*scénographe*) Photo © SILEKS ; © Veilhan / ADAGP, Paris.

Commande de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire réalisée avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, au titre de la commande publique.

Conception graphique : Marne et Gondoire Agglo

© Getty Images, IStock, Shutter Stock, Thomas Umiastowski, Félix Dumas, Ville de Bussy Saint georges, OTMG, Frédéric Boutleux, Catherine Allary, SILEKS, Carole Campanella, Virginie Bouyer, Stéphanie Marcoux, Magali Bochow, Laurent Paillier, Eric Morency, Nicolas Maquillet.